

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORTS DE STAGES

De la bibliothèque Massillon à la B.M.I.U.V.R ?
Regards sur la Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand

Lucie Albaret
Isabelle Diry

1998

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnels de la BMIU, et plus particulièrement ceux des départements du Patrimoine et de la Lecture Publique, pour leur accueil et la disponibilité, avec laquelle ils ont bien voulu nous montrer les différentes facettes du travail en bibliothèque.

L'attention constante et la sympathie qu'ils nous ont témoignées ont rendu particulièrement enrichissants ces trois mois de stage.

PRESENTATION GENERALE

DE

LA B.M.I.U DE CLERMONT-FERRAND

SOMMAIRE

I- UNE STRUCTURE ORIGINALE	p. 3
A- Historique	p. 3
1- De la convention de 1902...	p. 3
2- ...à la convention de 1996	p. 4
B- Les services transversaux	p. 5
1- La direction et le département des affaires générales	p. 5
2- La formation	p. 6
3- L'action culturelle	p. 6
4- Le service informatique	p. 6
C- La composante municipale	p. 7
D- La composante universitaire	p. 7
1- Le réseau des B.U. clermontoises	
2- Objectifs et priorités du S.I.C.D. clermontois	p. 8
II- UN BILAN CONTRASTE	p. 10
A- Les avantages de la structure	p. 11
B- Les difficultés de la gestion au quotidien	p. 11
1- Deux budgets	p. 11
2- Des personnels aux statuts différents	p. 11
3- Une « culture » d'établissement à inventer	p. 12
III- LE PROJET DE B.M.V.R.	p. 12
A- Le dispositif B.M.V.R.	p. 12
B- Quels enjeux ?	p. 13
1- Une position sans concurrence	p. 14
2- Un outil de prestige et de rayonnement	p. 14
C- Quelles modalités ?	p. 15
1- Objectifs et principes directeurs	p. 15
2- Différents scénarios	p. 16
Bibliographie sommaire	p. 19
Table des annexes	p. 20

I- UNE STRUCTURE ORIGINALE

Le statut de la Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand est unique en France, puisqu'il associe sous une direction commune une bibliothèque municipale et une bibliothèque universitaire. Si les deux composantes ont chacune un fonctionnement propre et un personnel particulier, des services transversaux prennent en charge un certain nombre de fonctions. La ville, pour le côté municipal, et l'université, en l'occurrence l'université Blaise Pascal et l'université d'Auvergne, se partagent la gestion et le financement de la bibliothèque selon une répartition des rôles définie par une convention.

A- Historique

1- De la convention de 1902...

C'est en 1902 qu'est prise la décision d'unir la bibliothèque municipale — issue des confiscations révolutionnaires et abritée par l'ancien bâtiment des pères charitains — et la bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand — plus récente (1879) mais déjà bien pourvue en volumes et mal logée à l'emplacement de l'actuel rectorat —, sous l'impulsion de Jules Laude, directeur de la B.U, alors inspiré par le modèle allemand des bibliothèques de Länder. Un bâtiment commun est construit au 1, boulevard Lafayette et inauguré en 1905. Le succès de la nouvelle bibliothèque est rapide et les collections s'accroissent au point de nécessiter des réaménagements en 1953. Ces derniers ne sont cependant pas suffisants pour contenir l'explosion des effectifs étudiants : entre 1966 et 1972, les diverses sections universitaires quittent le site de la maison mère pour des locaux spécifiques. De même, une médiathèque est ouverte en 1983 à proximité du centre commercial Jaude. La « centrale » abrite désormais la bibliothèque universitaire des Lettres et Sciences Humaines 2^e et 3^e cycles, le département du Patrimoine et des Fonds régionaux, les centres spécialisés sur Henri Pourrat et Blaise Pascal, le dépôt légal imprimeur et les services communs (Direction, Administration, Comptabilité, Personnel). En 1994, une extension est construite à proximité pour abriter les collections patrimoniales.

2- ...à la convention de 1996

En 1996, au bout de près d'un siècle de fonctionnement du dispositif, le constat laisse cependant à désirer.

La BMIU ne constitue pas un établissement unique : aux termes de la convention de 1902, il n'y a pas fusion mais mise en commun des bibliothèques municipale et universitaire. Or, si la mise en commun des ressources documentaires a été effective, elle ne s'est pas étendue à l'organisation interne de l'établissement — d'où une juxtaposition de services travaillant côte à

côte mais jamais ensemble —, pas plus qu'elle n'a débouché sur le cofinancement de projets communs. Surtout, les problèmes récurrents de répartition des charges rendent nécessaire une réflexion nouvelle. Trois hypothèses sont envisagées : la séparation pure et simple, le maintien du système actuel avec redéfinition des missions respective de chacun, enfin, la création d'un établissement public géré par un conseil d'administration, l'université et la ville perdant la gestion directe de leurs domaines respectifs. Si les esprits ne sont pas encore mûrs pour cette dernière solution, les négociations aboutissent néanmoins à la signature, le 30 octobre 1996, d'une nouvelle convention conservant le schéma initial et définissant avec plus de précision le rôle et les missions des partenaires et renouvelable tous les trois ans¹.

La convention stipule que la « mise en commun » pourra s'opérer « par la réunion de collections, la constitution de catalogues communs, la réciprocité d'accès et d'inscription entre les bibliothèques ».

Un conseil d'orientation est créé : composé de douze membres (le maire et cinq représentants de la Ville ; les deux présidents et quatre représentants des universités), il est chargé d'élaborer des propositions quant aux missions, aux projets communs et au fonctionnement des bibliothèques du réseau de la BMIU. Le directeur et le directeur adjoint de la BMIU assistent à sa réunion annuelle avec voix consultative.

Enfin, une clef de répartition des charges est désormais clairement établie :

- les universités ont la charge des bâtiments de leurs bibliothèques et la ville entretient les deux bâtiments de la rue Lafayette dont elle est propriétaire.

-les dépenses de chauffage, électricité, eau, nettoyage, téléphone [...] et autres dépenses non individualisables du site Lafayette sont partagées entre la ville et l'université, à raison de 43% à la charge de la ville et 57 % à celle de l'université.

B- Les services transversaux

L'organigramme de la BMIU² montre que sont considérés comme services mixtes la direction ou département des affaires générales, le personnel, le budget, la formation, l'action culturelle et la communication, enfin, l'informatique et le CCN ; excepté le service d'action culturelle, l'ensemble de ces services mixtes est assuré par un personnel universitaire.

1- La direction et le département des affaires générales

L'arrivée de Monsieur Bérard à la direction de la BMIU a été suivie d'un certain nombre de modifications dans les principes de gestion de l'établissement.

Un effort de rationalisation a été fait concernant la gestion financière et comptable avec notamment l'institution d'une comptabilité d'engagement préalable à la commande : toute commande fait désormais l'objet d'un bon de commande unifié, émis par le responsable de la bibliothèque concernée et contresigné par le directeur.

¹Voir l'annexe III.

²Voir l'annexe II.

Par ailleurs, les règles de préparation budgétaire ont été changées. A l'ancien système fondé sur une répartition arithmétique et quasi immuable des crédits entre les différentes bibliothèques, chacune d'entre elles établissant ensuite sa propre ventilation entre les différents comptes, a succédé une nouvelle procédure reposant sur une analyse des besoins réels et mieux adaptée, côté universitaire, à la contractualisation ; elle permet de dégager des objectifs prioritaires et de définir une politique générale d'établissement, après concertation de l'ensemble du personnel³.

Plus largement, il s'agissait, à travers cette réorganisation, de faire évoluer le rôle de la direction : passer de la notion de direction à celle d'équipe de direction associant les différents responsables de services désormais appelés à se réunir chaque premier jeudi du mois⁴, dépasser le stade de la simple régulation administrative pour atteindre celui de la véritable gestion de projets.

2- La formation

Créée en 1993, la cellule formation de la BMIU coordonnée par le directeur adjoint de l'établissement désigné comme responsable de la formation, est relayée dans chaque service par les responsables de service et par des « correspondants-formation » qui recensent les besoins de formation de leurs collègues, transmettent en sens inverse les différentes offres de stage et définissent avec le responsable de service les objectifs prioritaires en ce domaine. De son côté, le responsable de la formation vise chaque demande au regard des plans de formation de l'établissement, — « charte » de formation établie pour la composante universitaire et plan de formation élaboré par la mairie pour la composante municipale—, et établit un ordre de priorité entre agents. Le mécanisme en place semble désormais bien rodé : en 1996, année « pic » du fait de l'informatisation des bibliothèques universitaires, 92 % des agents universitaires et 64 % des agents municipaux ont suivi une formation dont la durée moyenne était de 9 jours. Néanmoins, il faut signaler une certaine disparité entre les personnels de catégorie A et B, largement bénéficiaires des actions de formation, et ceux de la catégorie C, beaucoup plus en retrait.

3- L'action culturelle

La nécessité d'affirmer l'identité complète et complexe de la BMIU auprès d'un public qui ne la percevait bien souvent qu'à travers une seule de ses composantes a conduit à la création en avril 1994 d'un service de médiation culturelle. Chargée de mettre en place une stratégie de communication externe cohérente, la responsable du service a travaillé à l'élaboration d'une charte graphique unique— introduction d'un logo, présentation harmonisée des papiers à lettre, cartes de visite, fonds d'affiche, tampons, guides du lecteur, formulaires,

³Voir l'annexe IV.

signets-annonces...— et veille par ailleurs à l'orchestration des manifestations organisées par les bibliothèques du réseau — conférences, expositions, journées porte-ouverte, heures du conte, concerts...—, dans le cadre de programmes trimestriels. Elle a également pour mission d'associer la presse locale à ces manifestations et aux réalisations innovantes de l'établissement.

4- Le service informatique

Le récente réalisation du projet d'informatisation des bibliothèques du réseau universitaire et du département patrimoine, remédiant enfin à un retard criant en la matière, a rendu incontournable l'existence d'un service informatique. Initiée en 1995, la réflexion a abouti, en février 1996, au choix du système Absys (société Synorg). Ce produit, jeune, et donc très évolutif, offrait plusieurs avantages : fonctionnalités très paramétrables ; grande souplesse de recherche ; temps de réponse relativement bref ; système de télémaintenance ; efficacité du club utilisateurs (Absys fonctionne actuellement dans une trentaine d'autres bibliothèques françaises). Les modules Acquisitions, Prêt et Catalogage ont été opérationnels début 1997. Réalisée par un prestataire extérieur, la rétroconversion portant sur la tranche 1980-1996 des collections universitaires a été achevée à cette même époque. La BMIU s'est dotée de 100 micro-ordinateurs et 40 terminaux OPAC. Cependant, la lourdeur de la base bibliographique, intégrant l'ensemble des collections universitaires auxquelles se sont ajoutées depuis l'automne dernier les monographies du secteur Patrimoine n'est pas sans entraîner pour l'instant une certaine instabilité du réseau et oblige à de constants ajustements.

Informatisée depuis plus longtemps, la lecture publique avait adopté en 1992 le système Dynix, qui arrive aujourd'hui à saturation. Dans un souci de cohérence avec les autres composantes de la BMIU, le basculement de la base bibliographique des médiathèques dans le système Absys est prévu à l'horizon 1999 : il parachèvera la constitution du catalogue collectif informatisé des bibliothèques clermontoises.

Ajoutons que, parallèlement ces opérations de grande envergure, la BMIU poursuit d'autres projets informatiques : mise en place de réseaux de CD-ROM (quatre fonctionnent actuellement dans les différentes B.U., pour l'instant indépendants les uns des autres), branchements Internet, acquisition d'un système de GED par le département Patrimoine (projet de numérisation des dossiers de presse du fonds Auvergne).

C- La composante municipale : Patrimoine et Lecture publique

cf. les rapports de stages qui suivent

D- La composante universitaire

1- Le réseau des B.U. clermontoises

⁴Voir l'annexe V.

Dernier exemple de S.I.C.D. encore vivant à ce jour — si l'on excepte celui de Montpellier —, le réseau des bibliothèques universitaires de Clermont se compose de quatre entités : la bibliothèque des « Lettres et sciences humaines » et celle des Sciences et techniques » dépendent de l'Université Blaise-Pascal ; la bibliothèque de « Droit et sciences économiques » et celle de « Santé » dépendent de l'Université d'Auvergne. Créées dans les années 60, ces sections reprennent toutes un schéma classique d'organisation, fondé sur le principe de la séparation entre les premier et les 2e et 3e cycles : la B.U. Lettres comprend ainsi deux sections, le 1er cycle, dans les locaux de la faculté, et les 2è et 3è cycle, situés à la Centrale.

Existent en outre des sous-sections auxquelles la BMIU n'apporte qu'un soutien partiel complété par d'autres organismes, comme les bibliothèques de l'I.U.T. de Montluçon, de l'antenne universitaire d'Aurillac ou encore la bibliothèque d'Odontologie.

S'ajoutent enfin à ce réseau documentaire douze bibliothèques d'institut « associées » dont la gestion, reposant sur une collaboration étroite avec les directeurs d'U.F.R de la faculté des Lettres⁵, requiert la mission coordinatrice d'un conservateur.

2- Objectifs et priorités du S.I.C.D. clermontois

Les objectifs et les priorités de la politique documentaire définie par le conseil du SICD s'inscrivent dans la logique du contrat d'établissement signé en 1996.

a -Maintenance du niveau des acquisitions

La part des dépenses documentaires dans le budget global du SICD a connu une augmentation quasi constante (à l'exception d'une année) entre 1990 et 1997, passant de 48 à 62 %⁶. En 1996, les droits de bibliothèque reversés par l'Etat au titre de la compensation boursière ont permis d'augmenter sensiblement les crédits documentaires ; en 1997, ceux-ci ont progressé de 12 % pour atteindre la somme de 6,6 millions de francs⁷.

Les Sciences et la Santé apparaissent comme les secteurs les plus favorisés : l'inflation importante (de 8 à 10 %) des coûts d'abonnements aux périodiques scientifiques, qui constituent la majeure partie des fonds de ces sections, explique cette répartition⁸. La B.U. de Sciences bénéficie en outre actuellement d'un crédit documentaire spécial consacré à la constitution d'un fonds pluridisciplinaire en vue de la création d'une bibliothèque d'information et de culture générale sur le campus des Cézeaux.

Pour l'année 1998, la dotation normée (dotation fixant, pour les crédits documentaires, un montant moyen par étudiant) devrait être modifiée, trois niveaux étant définis (T1 : 1er et 2e cycle ; T2 : 2è et 3è cycle pour les Lettres, les Sciences humaines et les Sciences sociales ; T3 :

⁵ D'autres bibliothèques d'institut comme celles des U.F.R. d'Anglais, de Russe et de Géographie restent au contraire indépendantes.

⁶Voir l'annexe VII.

⁷Voir l'annexe VI.

⁸Voir l'annexe IX.

2^e et 3^e cycle pour les Sciences et la Santé). Le système est plus simple mais désavantage les scientifiques (globalement moins nombreux alors que les coûts d'abonnement sont plus chers dans ces disciplines) et les petites universités. La dotation contractuelle serait, quant à elle, désormais exclusivement réservée à la réalisation de projets, alors qu'elle contribuait souvent à des achats courants auxquels doit normalement être consacrée la dotation normée⁹.

b- L'accès aux collections

Si la constitution d'un catalogue collectif informatisé a considérablement facilité l'accès aux collections universitaires, certaines sections accusent encore un notable retard en la matière : les B.U. Droit et Lettres 2^e et 3^e cycles ne sont toujours pas en accès libre ; à ce jour, seule la B.U. de Sciences et Techniques est passée en Dewey.

Ce retard est cependant en voie d'être comblé. Le passage en Dewey est en cours pour la B.U. Lettres 1^{er} cycle. La B.U. Santé est en train d'abandonner un système adapté de la classification Cando et Cunningham au profit de la classification de la National Library of Medicine, en vigueur dans la majorité des bibliothèques de médecine françaises. La rentrée universitaire prochaine devrait voir à la B.U. Droit la mise en accès libre du niveau de magasins conservant les documents les plus récents. Cette évolution a conduit à l'établissement d'une grille de conversion entre les anciennes cotes (système de grandes lettres correspondant à des secteurs thématiques) permettant le passage en Dewey.

En revanche, le passage en accès libre et en classification Dewey de la B.U. Lettres 2^e et 3^e cycle est pour l'heure singulièrement compliqué par certains héritages : organisation particulièrement complexe de collections universitaires longtemps mêlées à des fonds d'origine municipale (jusqu'au déménagement du Département Patrimoine dans l'extension Bardoux) ; cotation des ouvrages selon différentes tranches numériques correspondant au format et dont certaines sont arrivées à saturation¹⁰.

c- La formation des utilisateurs

Le projet de formation des utilisateurs aux nouvelles technologies et à la recherche documentaire a abouti à la constitution d'un groupe de travail réunissant deux représentants par B.U., la responsable du service actions culturelles de la BMIU et un conservateur coordinateur des opérations. Une évaluation des besoins a été demandée à chaque section. Le programme comporte plusieurs volets : élaboration d'une plaquette d'aide à la recherche (interrogation des OPAC, utilisation des CD-Rom, méthodologie de la recherche) ; conception d'une vidéo ou d'un didacticiel ; recrutement de moniteurs étudiants.

II- UN BILAN CONTRASTE

A- Les avantages de la structure

⁹Voir l'annexe VIII.

¹⁰ Par exemple, les cotes n à n+ 10 000, correspondant aux monographies grand format, etc.

Le point fort du dispositif, dans la continuité de l'esprit de la convention de 1902 qui se proposait de « faciliter les études des habitants, des professeurs et des étudiants », consiste à mettre à la disposition de l'ensemble de la population clermontoise un ensemble documentaire riche et diversifié. L'interaccessibilité des collections se concrétise pour le public par l'usage d'une carte de lecteur, unique, permettant sans frais d'inscription supplémentaires, d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau. L'interpénétration des publics devrait encore être favorisée par l'achèvement prochain du projet de catalogue collectif informatisé des bibliothèques clermontoises (basculement de la lecture publique sur le système Absys). Les flux sont naturellement plus importants dans le sens B.U.-médiathèques : les étudiants représentent actuellement plus de 30 % des inscrits en lecture publique (9275 sur un total de 30 000 inscrits pour 1997) alors qu'en sens inverse, on compte seulement 2 000 « non universitaires » (environ) fréquentant les B.U. du réseau.

En dépit de ce déséquilibre, les avantages offerts à l'utilisateur par une structure originale favorisant la « continuité » des publics semblent donc a priori incontestables. C'est pourtant cette même originalité, le double statut de la BMIU, qui a été souvent donnée comme responsable des retards pris par l'établissement dans le domaine de la lecture publique ou encore de l'informatisation.

B- Les difficultés de la gestion au quotidien

Il est certain que le statut particulier de la BMIU, en dépit des mises au point de la convention de 1996, est source de complexité et de lourdeur, du fait de la coexistence de deux modes de gestion, universitaire et municipal.

1- Deux budgets

Alors que le budget du S.I.C.D. est un sous-budget autonome de celui de l'Université, celui de la composante municipale de la BMIU est soumis au vote du conseil municipal : avant le vote, la bibliothèque doit s'efforcer de convaincre les élus du bien fondé de ses projets ; après le vote, elle doit se contenter de dépenser les sommes qui lui ont été allouées. Au contraire, la composante universitaire dispose, à travers le conseil du S.I.C.D.— et même si ce conseil n'est que consultatif —, d'une force de proposition et de réalisation bien supérieure.

Cependant, la relative « autarcie » dans laquelle vivent les différentes sections du S.I.C.D. nuit à la réalisation d'un projet commun. C'est pourquoi Monsieur Bérard souhaiterait centraliser davantage certaines fonctions, comme le circuit du livre.

2- Des personnels aux statuts différents

Le personnel universitaire de la BMIU, avec 90 titulaires, est deux fois plus important que le personnel de la composante municipale qui ne compte que 45 agents. L'un est

directement géré par les services transversaux de la B.M.I.U. alors que l'autre l'est par le service du personnel de la mairie, la bibliothèque servant seulement de relais auprès des agents. La disparité des statuts n'est pas sans contrarier certaines initiatives et sans nuire à la cohésion de la BMIU : les primes et les congés sont par exemple plus importants du côté universitaire que du côté municipal.

L'identité particulière des deux personnels est encore renforcée par les politiques différentes qu'ils ont pu subir de la part de leurs autorités de tutelle respectives. La lecture publique a ainsi longtemps souffert du désintérêt d'une municipalité qui, encore aujourd'hui, pratique le recours massif à des C.E.S. ou à des saisonniers au détriment de nouvelles créations de postes. D'où le déséquilibre suivant : alors que le volume annuel de prêts est 2,5 fois plus important du côté municipal (640 000 contre 250 000), le personnel universitaire est deux fois plus nombreux que le personnel municipal.

3- Une « culture » d'établissement à inventer

Ces disparités de statut et de situation expliquent la difficulté à forger une véritable identité BMIU, reconnue autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la structure. La dispersion géographique des différentes composantes de la structure, si l'on excepte le site du boulevard Lafayette, et la diversité de leurs missions constituent, tout en étant une richesse, un handicap à l'épanouissement d'une véritable « culture » d'établissement. Il incombe donc également aux services transversaux de développer les actions fédératrices permettant de mieux gérer et d'animer l'ensemble. La formation, conçue comme un facteur d'implication des personnels et un moyen de favoriser la dynamique de groupe, fait désormais partie des priorités. Le directeur adjoint, responsable de la cellule formation, est aussi responsable de la communication interne, celle-ci reposant essentiellement sur la publication régulière d'un bulletin interne — « Passerelle », qui rassemble des informations sur la gestion des personnels, la formation continue, la vie de la bibliothèque...— et sur un réseau de correspondants internes.

Les débats qui accompagnent actuellement l'étude de faisabilité du projet clermontois de B.M.V.R. étaient l'occasion de mesurer les progrès réalisés en ce domaine.

III- LE PROJET DE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A VOCATION REGIONALE

A- Le dispositif B.M.V.R.

Les Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale sont nées au début des années 90 d'un double objectif : d'une part, pallier l'insuffisance avérée de l'équipement des grandes villes françaises en matière de bibliothèques ; d'autre part, dans le contexte des débats lancés à propos de la structuration du réseau des bibliothèques françaises et de l'aménagement culturel du territoire, créer les noeuds régionaux d'un maillage documentaire national cohérent, sortes de contreponds nécessaires à la localisation parisienne de la future B.N.F..

La loi du 13 juillet 1992 « relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques », complétée par le décret d'application du 5 février 1993, prévoit dans cette perspective la création d'une troisième part dans le concours particulier des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation des communes. S'ajoutant aux deux premières parts créées en 1986, respectivement dédiées au fonctionnement et à l'équipement des bibliothèques municipales, cette troisième part est spécifiquement destinée à subventionner (jusqu'à hauteur de 40 %) la construction et l'équipement de bibliothèques désormais qualifiées de B.M.V.R. dans les communes de plus de 100 000 habitants et chefs-lieux de région. Son attribution est soumise à trois critères : la superficie du bâtiment à construire (10 000 m² au minimum), l'importance des fonds (250 000 ouvrages imprimés au minimum) et la diversité des supports.

B- Quels enjeux ?

Si la loi de 1992 précise les conditions réglementaires indispensables à l'attribution de la troisième part, elle ne contient pas, en revanche, de définition générale des missions des futures BMVR, silence qui a pu entretenir les incertitudes et les interrogations des chefs d'établissement potentiellement concernés par le nouveau dispositif. Si l'on s'en tient à un raisonnement purement pragmatique, il est clair que, dans le cas de Clermont, la perspective de nouveaux équipements permettant enfin à la grande ville de rattraper un retard patent — en particulier, dans le domaine de la lecture publique — justifiait à elle-seule la candidature de sa bibliothèque au label BMVR. L'Université a rapidement manifesté son intérêt pour une telle entreprise. Restait en revanche à convaincre des élus locaux a priori peu enclins à délier les cordons de la bourse municipale après les investissements coûteux et relativement récents occasionnés par l'extension Bardoux. Replacé dans le contexte des enjeux de la politique locale d'aménagement du territoire et des ambitions régionales, la pertinence d'un projet culturel d'envergure, valorisant l'image de la cité et par contre-coup celle de la région, a fini par remporter l'adhésion commune des deux instances de tutelle. La « vocation régionale » de la BMIU peut en effet s'envisager selon plusieurs angles de vue.

1- Une position sans concurrence

Si dans certaines régions, plusieurs villes sont susceptibles de répondre aux critères permettant d'accéder aux crédits de la troisième part, il n'en va pas de même en Auvergne où Clermont-Ferrand, seule agglomération de plus de 100 000 habitants et seule ville universitaire, présente une supériorité numérique écrasante sur l'ensemble des villes du réseau urbain régional. La « vocation régionale » de la BMIU clermontoise peut donc être considérée comme une vocation de fait, celle-là même qui a déjà présidé à sa désignation comme bibliothèque attributaire du dépôt légal imprimeur — et bientôt éditeur — et l'a signalée de ce fait comme partenaire de la B.N.F., pôle d'appui en région d'une politique documentaire nationale concertée.

2- Un outil de prestige et de rayonnement

Le projet de BMVR se trouve, en outre, à la confluence des intérêts bien compris de la ville et de l'université clermontoises.

Côté municipalité, le raisonnement semble être le suivant : au coeur d'une région Auvergne dont la capitale exerce un pouvoir d'attraction déterminant, une nouvelle bibliothèque devrait constituer un outil culturel d'aménagement du territoire répondant au souci de dynamiser la vie locale et régionale ; perçue non seulement comme un équipement à vocation sociale et culturelle indispensable à la vie de la cité mais encore comme un élément médiatique, symbole d'une qualité de vie propre, elle contribuerait à redorer l'image de marque d'une ville et d'une région régulièrement taxées d'immobilisme.

Côté Université, il apparaît désormais comme une évidence que la documentation, soutien de la pédagogie et de la recherche, est devenue un élément-clé de la stratégie de développement universitaire : il ne peut y avoir d'université dynamique sans outil documentaire moderne et en constante adaptation. Dans une région en déclin démographique et alors même que les chiffres de la dernière rentrée universitaire révèlent une baisse préoccupante du nombre d'étudiants inscrits dans les facultés clermontoises, les universités auvergnates ne peuvent espérer attirer les étudiants d'autres académies qu'en offrant des formations et une recherche de qualité servies par un environnement documentaire à la hauteur des attentes des étudiants et des chercheurs.

C- Quelles modalités ?

C'est dans ce contexte que la Ville de Clermont-Ferrand et les Universités clermontoises ont décidé d'étudier la faisabilité de deux nouvelles bibliothèques : une Bibliothèque municipale à vocation régionale et une Bibliothèque universitaire desservant le secteur « Lettres et sciences humaines ».

Le cabinet SETEC a été choisi après appel d'offre pour mener à bien cette étude, la copie étant à rendre impérativement avant le 31 décembre 1997. Un groupe de pilotage a été constitué : composé des membres de l'équipe de direction de la BMIU, des chefs de service des sections concernées et de représentants des instances extérieures — Ville, Université Blaise Pascal et Université d'Auvergne, D.R.A.C. — impliquées par le projet, il doit en discuter les lignes directrices et les modalités en concertation avec les experts de SETEC. Parallèlement, un groupe de travail plus restreint a été plus particulièrement chargé de réfléchir sur les thèmes du public, du personnel et des nouvelles technologies. Afin de répondre à la demande d'information interne autant que pour impliquer l'ensemble des personnels dans le projet, les réunions du groupe de pilotage ont fait l'objet de comptes-rendus régulièrement diffusés¹¹ et ont été relayées

¹¹Voir l'annexe X..

au sein de chaque service concerné par des réunions d'information organisées par les responsables de service.

1- Objectifs et principes directeurs

Le passage d'une culture du document à une culture de l'utilisateur a été défini de prime abord comme l'idée directrice commune — en dépit de missions différentes — présidant à la conception des deux nouvelles bibliothèques. De cette exigence ont découlé les principes d'organisation et de fonctionnement suivants : libre-accès généralisé, large accessibilité, haut niveau de médiation offert par les professionnels, services documentaires à forte valeur ajoutée, confort et convivialité, nécessité de locaux et de services conçus pour les personnes handicapées, empêchées ou éloignées, bonnes conditions de travail pour le personnel.

La nouvelle bibliothèque publique pourrait proposer une documentation encyclopédique et multimédia organisée par grands départements thématiques intégrant les différents supports, afin d'éviter une juxtaposition de services (discothèque, logithèque, vidéothèque...), source de cloisonnement. Elle offrirait des espaces de travail suffisants, adaptés aux différentes pratiques de lecture — 1.000 places? — ainsi que des équipements permettant l'accueil d'expositions, de conférences ou encore de concerts, et des lieux de convivialité (cafétéria) qui font défaut à la médiathèque actuelle. Tête de réseau pour l'ensemble des services berrontois de lecture publique, elle en hébergerait les services administratifs et de traitement des documents et regrouperait des locaux jusqu'à présent dispersés faute d'espace (garages des bibliobus, réserve...).

De son côté, la nouvelle bibliothèque universitaire fonctionnerait selon des horaires d'ouverture plus généreux, l'objectif fixé par le rapport Miquel étant de 60 heures hebdomadaires. A l'opposé des salles de lecture traditionnelles, elle proposerait des espaces de lecture différenciés adaptés à différents modes de travail (individuel, en groupe) ainsi que des locaux spécifiquement dédiés à la formation des étudiants aux nouvelles techniques documentaires (Internet, CD-ROM), — en tout, 1.200 places ? —. Elle disposerait également de locaux d'action culturelle contribuant à la qualité de la vie étudiante. Le nouveau site, unique, permettrait en outre d'envisager un nouveau mode d'organisation regroupant les circuits de traitement des documents quand ceux-ci sont aujourd'hui éclatés sur trois sites.

Au delà de ces modalités particulières d'aménagement, les deux questions primordiales demeurent cependant celle du choix des sites et celle de l'articulation entre bibliothèques municipale et universitaire.

2- Différents scénarios : un ou deux sites ? un ou deux équipements ?

Quatre sites urbains ont pour l'heure retenu l'attention des décideurs et ont été examinés au regard des critères suivants : accessibilité et desserte par les transports en commun — en

particulier, par le futur tramway —, maîtrise foncière des terrains, enfin, capacité du terrain à accueillir le programme. Deux se détachent et semblent mieux appropriés que les autres à la réalisation du projet : l'un a l'avantage d'être à la fois en plein centre ville et proche des facultés mais impliquerait d'importantes acquisitions foncières ; l'autre est plus éloigné du centre ville et des facultés mais sera desservi par le futur tramway.

Le choix du futur site d'accueil des deux nouvelles bibliothèques est cependant inséparable d'une autre décision : prévoir un équipement commun sur un même site ou construire deux bâtiments indépendants sur des sites différents ?

L'adoption du premier scénario permettrait d'insuffler une nouvelle dynamique au statut particulier de la BMIU en favorisant « interaccessibilité » des collections et « interpénétration » des publics, le département du Patrimoine continuant de constituer une véritable passerelle entre secteurs municipaux et universitaires. Au delà de l'impact sur le public, elle rendrait d'autre part possible la réalisation de substantielles économies, si l'on envisage par exemple une conservation partagée (magasins), un hall d'accueil commun, une banque de prêt unique, un service centralisé de circuit des documents, à la fois plus rationnel et plus économique, ou encore des locaux dédiés à l'action culturelle (salle d'exposition, auditorium...) et des lieux de convivialités (cafétéria) indifférenciés. Mais elle n'est pas sans susciter une certaine inquiétude de la part des personnels : côté universitaire, on redoute en particulier une confusion des missions et le mélange de publics aux motivations différentes, étudiants et enseignants se trouvant finalement dépossédés de leur espace réservé ; côté municipal, la question des régimes d'ouverture constitue un autre point délicat : dans le cas d'un équipement unique, la composante « lecture publique » de la future bibliothèque s'alignerait-elle purement et simplement sur les horaires de la partie universitaire ? Faut-il envisager un système d'ouverture modulée de la partie lecture publique (ouverture « large » : tous les bureaux de renseignement opérationnels ; ouverture « étroite » : salles de consultations accessibles mais bureaux de renseignement fermés) ?

La construction de deux bâtiments permettrait, quant à elle, d'individualiser les coûts mais conduirait à coup sûr à un dédoublement de certaines fonctions et de certaines surfaces. Par ailleurs, ce second scénario, moins en phase avec la politique de partenariat Ville-Université réaffirmée par la convention renégociée en 1996, comporte à l'inverse du précédent un risque certain de dilution de la cohésion du réseau des bibliothèques clermontoises.

L'étude de faisabilité n'est que la première étape d'un long cheminement. Si les étapes suivantes (avant-projet, programmation) sont franchies, une B.M.V.R. et une nouvelle B.U. Lettres et sciences humaines devraient voir le jour à l'horizon de 2002. Ces projets constituent un moment de vérité pour la BMIU mise en demeure de choisir les modalités de son avenir. Cultiver l'originalité : la construction d'un équipement commun aux deux bibliothèques, tête de réseau d'une « B.M.I.U.V.R. », renforcerait l'identité de la structure dans la logique de la

convention de 1996. Ou bien adopter des voies plus traditionnelles —deux bibliothèques, deux sites, deux bâtiments—, cette solution comportant au contraire le risque de provoquer à terme une crise d'identité de la structure.

Bibliographie sommaire

Cavalier, François, *Le lien bibliothèque publique - bibliothèque universitaire : l'expérience clermontoise*, Mémoire d'Etude ENSSIB, 1993.

Frasson-Cochet, Dominique, « Clermont-Ferrand. Bibliothèque municipale et interuniversitaire », in *Patrimoine des bibliothèques de France : Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes*, Paris, 1996, p.82-91.

Le Bris, Sabrina, *Les Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale, une réalité à inventer : essai de définition à partir de l'exemple de Rennes*, Mémoire d'Etude ENSSIB, 1996

TABLE DES ANNEXES

I - Plan du réseau de la BMIU

II- Organigramme général de l'établissement

III- Convention Ville / Universités 1996

IV- Compte-rendu de la réunion budget municipal 1998 (26 septembre 1997)

V- Compte-rendu de la réunion de service (6 novembre 1997)

VI- Budget de la composante universitaire 1997

VII- Evolution du pourcentage des dépenses documentaires 1990-1997 (budget de la composante universitaire)

VIII- Définition des dotations normées et contractuelles (budget de la composante universitaire)

IX- Répartition des dépenses documentaires par sections universitaire 1997

X- Compte-rendu de la réunion groupe de pilotage BMVR (7 novembre 1997)

LE DEPARTEMENT

DE LA

LECTURE PUBLIQUE

par Lucie Albaret

(rapport de stage)

THEME DU STAGE

ORGANISATION DU COLLOQUE « LES ADOLESCENTS ET LA LECTURE »
REALISATION D'UNE ENQUETE SUR LES ADOLESCENTS

TABLE DES MATIERES

I - LA LECTURE PUBLIQUE A CLERMONT-FERRAND	p. 3
A - Présentation du service de lecture publique.....	p.3
1- Organisation des services.....	p. 3
2 - Médiathèque Jaude.....	p.5
3- Médiathèque de Neyrat.....	p.6
4- Jeunesse.....	p.7
5- Bibliobus.....	p.8
6- Bilan.....	p.9
B Animations.....	p.11
II- ORGANISATION DU COLLOQUE ET MISE EN PLACE DE L'ENQUETE..	p.13
A - Le Colloque (15-16 novembre 1998).....	p.13
B - Réalisation d'une enquête.....	p.16

I - LA LECTURE PUBLIQUE A CLERMONT-FERRAND

A - Présentation du service de lecture publique

C'est en 1983 que la ville de Clermont-Ferrand s'est dotée d'une médiathèque, installée à proximité du centre commercial de Jaude : jusque là, un service modeste de lecture publique était installé au sous-sol de la bibliothèque centrale. Depuis cette date, ce service s'est étoffé, l'équipe s'est agrandie. Le département compte à présent une médiathèque centrale, occupant deux étages, et comprenant une discothèque, un secteur Jeunesse, un secteur Adulte et un Atelier de Pratique Informatique ; une médiathèque de quartier, située à Croix-de-Neyrat dans les quartiers nord de la ville, réputés difficiles ; 3 annexes Jeunesse : Jean Zay, Anatole France et La Glacière, cette dernière étant la plus importante ; deux bibliobus qui desservent l'ensemble de la ville. La superficie totale qu'utilise la lecture publique est loin de correspondre aux normes préconisées par la D.L.L (3500 m2 contre 2170 actuellement). Le budget consacré aux acquisitions se monte à 1 603 000 F.

Environ 18 % de la population de la ville est inscrite à la bibliothèque et le nombre de prêt annuels dépasse les 600000. Le public est composé à 40 % d'étudiants qui s'inscrivent gratuitement avec leur carte de B.U. La part des enfants est également importante. Globalement, à en juger d'après les statistiques de prêt qui montent en 1996 un accroissement de plus de 10 % pour l'ensemble des collections, et d'après le nombre moyen d'entrées par jour (qui tourne autour de 1300 par jour), les infrastructures de lecture publiques de la ville sont très fréquentées. En ce qui concerne le règlement, le tarif d'abonnement annuel est de 75 francs pour les habitants de Clermont ou des villes conventionnées et de 130 francs pour les autres. Enfants et demandeurs d'emploi bénéficient, selon leur lieu de résidence, de la gratuité ou du tarif réduit. Les prêts ont une durée de 3 semaines, sauf pour les vidéos, très demandées, pour lesquelles la durée est ramenée à une semaine.

1- Organisation des services

- *Le personnel*

Le travail de la bibliothèque occupe 39 équivalent temps plein, alors que les normes de la D.L.L. attendent d'une ville de 150 000 habitants qu'elle en emploie 70. Ce sous effectif est en partie compensé par l'apport des CES et des vacataires, mais ce système présente des inconvénients : les personnes ainsi employées ne restent pas longtemps et doivent tout d'abord se familiariser avec le métier et les lieux. Il n'y a pour le moment qu'un seul cadre A, le conservateur. Un poste de bibliothécaire, qui sera chargé de la coordination du secteur adulte est à pourvoir début janvier. 18 titulaires (16 ETP) travaillent à Jaude, partageant parfois leur temps de travail avec un autre site. 6 personnes s'occupent du secteur Adulte (5,7 ETP), 5 du secteur Jeunesse (4,2 ATP), 4 à la discothèque et une personne gère l'Atelier de Pratique Informatique. La médiathèque de Croix-Neyrat compte sept personnes, 2 chez les Adultes, 3 en Jeunesse, 2 en discothèque. Les annexes, peu ouvertes, occupent un ETP (et 4 personnes), et les bibliobus, 4,5 ETP : un chauffeur et un bibliothécaire pour chaque bibliobus qui ne s'interrompent que quinze jours pour révision.

- *Les collections :*

La lecture publique compte 140 000 documents ; c'est au secteur jeunesse qu'ils sont les plus nombreux : l'existence de sept sites comportant un tel secteur (contre quatre pour les adultes) occasionne des doublons qui faussent un peu le chiffre. La gestion des acquisitions est très décentralisée : le budget global de la lecture publique pour l'achat des documents est réparti entre les différents sites et les différents secteurs ; chaque responsable est chargé des acquisitions pour son domaine (jeunesse, adulte, à Jaude, à Croix-Neyrat...). En 1997, sur un budget de 1,356 million de francs, les dépenses sont ventilées de façon équilibrée entre Adulte et Jeunesse, la Discothèque ayant moins de crédits (380 000 contre 480 000) ; c'est la médiathèque de Jaude qui a le plus gros budget : 60 % du budget pour le secteur Adulte et la discothèque 40 % pour la Jeunesse (à cause de la présence des annexes). La bibliothèque s'adresse en priorité à des fournisseurs locaux : la librairie les Volcans ou le Temps des Cerises pour les Adultes, Papageno pour la Jeunesse ; les abonnements sont confiés à Dawson. Le catalogue est accessible sur Dynix ; en 1999, la lecture publique devrait passer sur Absys, système déjà en vigueur à la centrale et dans les sections universitaires.

2 - Médiathèque de Jaude :

Ouverte à raison de 27 heures par semaine, avec 75 000 documents, la médiathèque de Jaude est le centre de la Lecture Publique clermontoise. On peut y emprunter livres, cassettes audio ou vidéo, CD et CD-Rom ; un Atelier de Pratique Informatique met gratuitement à disposition des ordinateurs sur lesquels les usagers peuvent travailler à leurs propres documents, initiative originale ; on peut également consulter des CD-Roms, encyclopédiques, d'informations, ou de langue sur des postes prévus à cet effet. Une moyenne de 1500 entrées par jour montre son succès, malgré l'exiguïté du lieu, l'insuffisance du budget et des fonds par rapport à la taille de la ville.

section Jeunesse

La section Jeunesse et ses 22000 documents occupent le premier étage avec la discothèque. Les enfants y ont accès jusqu'à l'âge de 16 ans, et, de 14 à 16 ans, ils ont la possibilité d'emprunter aussi bien chez les Adultes qu'en Jeunesse. Après cet âge, les documents de la section deviennent inaccessibles, ce qui n'est pas sans soulever des problèmes, quand des adultes recherchent des documentaires qui ne sont présents que chez les Jeunes. On y trouve les mêmes supports qu'à la section adultes. Un poste de CD-Rom vient d'être installé. Les acquisitions se font selon trois systèmes : dépouillement des revues spécialisées, office, commande ou achat direct en librairie. La politique générale est décidée au cours de réunions ; l'ensemble des commandes et du budget est centralisé par A. Mossand. Les accueils de classe sont réguliers, ce qui permet aux enfants de venir au moins avec l'école emprunter et rendre des livres. Les instituteurs ont également la possibilité d'emprunter dix livres différents sur une carte spéciale ou de réserver une série de 15 livres dans le cas d'une lecture suivie.

section Adulte

Avec ses 30000 documents, livres, revues, cassettes vidéos, audios et CD-Roms La section adulte partage le rez-de-chaussée avec l'Atelier de Pratique Informatique. Un fonds d'informations pratiques « Infodoc » propose au lecteur des usuels concernant les métiers, la formations, la vie économique, culturelle et sociale du pays ou de la région (répertoires d'associations, d'entreprises, etc), les données chiffrées, actualisées du monde, de la France et de la région dans les domaines économique, politique, culturel et social, des usuels de jurisprudence, de droit pratique, familial ; un budget de 50.000 francs y est consacré. Ce fonds, récent, est très consulté, en particulier par les demandeurs d'emploi, les étudiants et les personnes qui connaissent des difficultés. Trois postes de consultation de CD-Rom permettent de consulter des encyclopédies, des méthodes de langues, de dépouiller des périodiques. Outre Infodoc, le point fort de la médiathèque est la littérature et la fiction ; l'histoire est moins bien représentée; on envisage de mettre en place une charte des collections, afin de rationaliser les acquisitions. Un bureau d'accueil et de renseignements permet d'orienter le lecteur et de l'aider dans sa recherche à trouver et/ou localiser des documents pertinents ; cela soulage depuis cette année les autres postes (retour, prêt, inscription). Les contraintes matérielles du bâtiment empêchent l'organisation d'animations d'envergure.

Discothèque

La discothèque est le secteur de la bibliothèque qui fait le plus de prêts. Le public est surtout composé d'étudiants ; certains ont une pratique exclusive de la discothèque ; leur comportement est particulier : les usagers vont vite, cherchent quelque chose de précis ; cette rapidité rend le travail du personnel d'autant plus pénible. Le fonds, très varié, est constitué à partir des sélections de magazines, en particulier « Ecouter voir » ; il compte encore des cassettes audio et des 33 tours (en réserve) ; il y a quelques problèmes de « fauche ». La discothèque nourrit le projet de constituer un fonds de partitions. Un concert tous les deux mois est organisé dans la bibliothèque, ce qui pose des problèmes d'espace, rien n'étant prévu pour l'animation ; on ne peut accueillir qu'une trentaine de personnes, quand ces concerts pourraient avoir une audience beaucoup plus grande.

3 - Médiathèque de Croix-Neyrat

Clermont-Ferrand ne possède qu'une annexe, située sous un supermarché, dans les quartiers difficiles du nord-est de la ville. Conçue pour desservir 16000 habitants, avec 40000 documents, elle est ouverte 19 heures par semaine ; c'est une médiathèque, proposant CD et vidéos. Le bâtiment n'a pas été conçu pour devenir une bibliothèque, ce qui a soulevé des problèmes d'adaptation, en particulier de sécurité. Tout est situé sur un seul niveau, ce qui facilite le passage entre les sections Jeunesse et Adulte, seule, la discothèque est isolée ; la hauteur de plafond donne une impression d'espace.

Le public a noué avec le personnel qui est très stable des relations de proximité, beaucoup plus qu'à Jaude. La fréquentation des jeunes, enfants et adolescents, qui trouvent là un lieu où se retrouver, est très importante, surtout le mercredi et le samedi, ce qui est parfois source de chahut, voire de problèmes plus graves (insultes, vols, dégradations). Retraités et demandeurs d'emploi sont aussi très présents. La cohabitation des différents publics n'est pas toujours facile : il faut éviter qu'un public chasse l'autre. Les enfants sont souvent « déstructurés », perturbés et les bibliothécaires travaillent beaucoup sur l'éducation de ces jeunes lecteurs avec l'association « Maison d'à côté » s'occupant d'enfants en situation difficile ; l'effort porte sur la petite enfance, en particulier ; l'aide aux devoirs, sans être officielle, est un pan important de leur activités : faire comprendre l'exercice, aider à trouver les documents. La majorité des lecteurs, en section jeunesse, « lit en dessous de son âge » car ils connaissent de grosses difficultés de lecture ; le français n'est pas toujours bien maîtrisé : 32 nationalités différentes sont présentes dans le quartier. D'une manière générale, les jeunes sont demandeurs de contacts humains, de discussion. Le chômage touchant fortement le secteur, le fonds formation est très consulté.

La médiathèque essaie de s'intégrer et de participer à la vie de quartier ; elle accueille par exemple une exposition de textes réalisés en atelier d'écriture par des femmes ; il y a une étroite collaboration avec les associations des deux Z.E.P (La Charme et Albert Camus), comme le Centre Ressources Illétrisme ou les maisons de quartier, les Amicales Laïques ; la bibliothèque appartient au conseil de zone et un groupe de réflexion sur le livre a été mis en place, réunissant bibliothécaires, documentalistes, enseignants, animateurs ; c'est ainsi qu'a été mis en place un grand « défi lecture ». La lecture de contes, dont certains en anglais, est une animation régulière. On pratique l'accueil des classes jusqu'au collège.

4 - Annexes Jeunesse

Trois annexes ne comportent que des collections Jeunesse : Jean Zay, Anatole France et La Glacière. Leur statut est un peu particulier car les deux premières sont implantées à l'intérieur d'un centre scolaire : dans l'esprit des lecteurs, il s'agit en quelque sorte de la bibliothèque de l'école et non d'une composante du réseau municipal, autonome par rapport à l'école dont elle ne dépend en aucune manière. Leur implantation nuit à la lisibilité du réseau¹² ; elle peut également dissuader les habitants du quartier n'ayant pas d'enfants scolarisés dans les groupes scolaires de venir avec leurs enfants. L'annexe de La Glacière est plus indépendante et donne sur la rue ; le nombre de prêt est d'ailleurs plus important que dans les autres annexes, ce qui prouve qu'elle est plus visible.

5 - Bibliobus

Deux bibliobus desservent différents quartiers mais les arrêts ne semblent pas tous pertinents : certains ont été décidés par complaisance par la mairie, d'autres se meurent à cause de l'évolution du quartier (vieillesse, départs, cités résidentielles ou non, dépourvues de vie sociale) ; l'environnement urbain, géographique et social d'un arrêt est essentiel à sa fréquentation : certains arrêts, comme Fontaine du Bac, ont un succès qui ne se dément pas ; enfin, certains secteurs sont négligés, comme celui de Saint-Jacques, tandis que des arrêts font double emploi, par exemple place de Verdun et Libération. Il y a un passage au moins tous les quinze jours, voire toutes les semaines. Si, pour une raison ou pour une autre, le bibliobus ne passe pas, cela reporte le passage suivant à une assez longue distance, ce qui demande de la part des lecteurs une certaine ténacité. Le public qui fréquente le bibliobus a des rapports de proximité très forts avec un personnel qui reste stable ; la régularité des « rencontres » joue beaucoup, de même que l'exiguïté des lieux qui rend plus facile, plus « naturel » le recours aux conseils du personnel ; celui-ci finit d'ailleurs par connaître les goûts des lecteurs. Il s'agit en grande partie d'un public d'habitues, parfois âgés, auxquels convient le côté humain des relations et qui attache moins d'importance à la diversité des fonds. Faire du service public dans le bibliobus 2 a été une expérience très enrichissante.

Un des véhicules est ancien (environ vingt ans), l'autre est neuf ; le premier sera remplacé par un autre bibliobus en cours d'aménagement. Les équipements sont importants (présence de postes informatiques reliés par liaison France Telecom au réseau informatique de la bibliothèque), mais le nouveau bus a une capacité moins importante que l'ancien au niveau des collections, ce qui rend nécessaire une politique de désherbage important. Les chauffeurs de

¹² L'annexe d'Anatole France ressemble vraiment à une salle de classe!

bibliobus ne sont pas encore intégrés à la filière culturelle, malgré les demandes répétées de la bibliothèque ; ils sont pourtant chargés des acquisitions et, d'une manière générale, de la gestion d'un secteur entier du bibliobus; ils ont un budget autonome et une politique d'acquisition indépendante de celle des autres sections Jeunesse, même s'il y a réunion de concertation.

En fait, les bibliobus remplacent en quelque sorte les annexes qui n'existent pas; pour une ville de cette importance, on aurait pu attendre la construction de plusieurs bibliothèques de quartier ; le bibliobus représente pour la mairie une solution de rechange, comparativement peu coûteuse par rapport à l'entretien d'un bâtiment et à la rétribution d'un personnel attaché en permanence sur un seul site.

6- Bilan

Le sous-développement de la lecture publique à Clermont est visible : l'équipement n'est pas celui qu'on attendrait pour une ville de 150 000 habitants. Les médiathèques sont peu visibles, en particulier celle de Jaude dont l'emplacement est signalé de façon insuffisante ; Croix-Neyrat, elle aussi, mal indiquée, est située sous une grande surface et souffre de l'image négative qu'ont les centres commerciaux auprès des jeunes. La superficie des établissements est beaucoup trop petite (2170m² en tout contre 3500 m² préconisés dans les normes). Le nombre d'heures d'ouverture est lui aussi très inférieur aux normes de la D.L.L. (27 heures pour Jaude et 19 pour Croix-Neyrat, contre 40 heures). Le budget, longtemps restreint, n'a pas permis un développement suffisant des fonds. Il est enfin difficile d'organiser des animations dans un si petit espace, alors qu'aucune vraie salle n'est dévolue à cet usage (sauf en section jeunesse, pour les contes). Le budget consacré aux actions culturelles est, de toute façon, nettement insuffisant : il est symptomatique de voir que longtemps, la fête du livre a été organisée par le Secours Populaire. A la base, on constate un manque flagrant de personnel : 39 équivalent temps plein, quand la D.L.L. recommande l'emploi de 70 personnes ; C.E.S et vacataires comblent en partie ce déficit mais, comme il s'agit de travail temporaires, ce n'est pas une solution à long terme et cela ne permet pas d'avoir une continuité ; chaque départ de ces contractuels, dont le remplacement n'est pas automatique, pose problème. Il manque de personnel qualifié et compétent pour assurer de la meilleure façon possible le service public et aider l'équipe actuelle très sollicitée. Enfin, il semblerait que la concertation ne soit pas toujours facile entre les bibliothécaires des différents secteurs, jeunesse et adultes et entre bibliothécaires et discothécaires ; cela se ressent dans la politique d'acquisition.

La lecture publique, longtemps négligée, souffre donc d'un passif qu'elle a du mal à surmonter ; depuis quelques années, la situation s'améliore mais il lui faut rattraper son retard. La construction d'un nouveau bâtiment en centre-ville risque de signifier qu'aucune annexe ne sera créée pendant quelques années, malgré le besoin criant d'infrastructures de quartier¹³. L'usage intense de la bibliothèque, compte tenu de sa modestie, montre pourtant des potentialités de développement et fait espérer une explosion du lectorat au cas où le projet de B.M.V.R. aboutirait. Un nouveau bâtiment serait l'occasion de redéfinir les accès et de « décroquer » les secteurs : il est envisagé de donner à l'ensemble des lecteurs accès à la totalité des collections, quelle que soit la section, sans limitation d'âge ; cela permettrait à quelqu'un de plus de 16 ans d'emprunter un document du secteur Jeunesse, ce qui n'est pas possible actuellement ; or, les personnes ayant des difficultés de lecture ou cherchant des informations de base peuvent avoir besoin de documentaires ou de fictions du secteur Jeunesse. Cependant, les bibliothécaires du secteur Jeunesse craignent que des emprunts massifs par les adultes (en particulier des B.D.) « enlèvent » trop d'ouvrages aux enfants. On pourrait également abaisser l'âge limite de la section Jeunesse et le niveau des collections, par exemple vers l'âge de 13-14 ans, ce qui correspond à ce qui existe dans beaucoup de bibliothèques.

D'ici un éventuel déménagement, la bibliothèque compte mener à terme plusieurs projets : l'un d'eux est de rationaliser les acquisitions, surtout chez les Adultes, où un manque de concertation nuit à la cohérence des fonds et où des lacunes documentaires se font sentir, de même qu'en vidéo. La médiathèque souhaiterait développer le multimédia et les nouvelles technologies, en installant un réseau de C.D-Rom, en accroissant les fonds de CD-Rom, en ayant un accès Internet, en proposant des formations aux lecteurs. Par ailleurs, des actions seront menées en direction de publics particuliers, exclus habituellement des bibliothèques, afin d'aller à leur rencontre et de répondre à leurs demandes : un service de portage à domicile pour les personnes âgées ou empêchées ; des dépôts de livres dans les accueils de jour portant sur

¹³ Pour compenser le manque d'annexes, la superficie octroyée à la lecture publique devrait être plus importante.

l'information, la formation, et la réinsertion ; la desserte de la prison ; un travail de médiateur dans les quartiers difficiles ; ces initiatives s'appuieraient sur des emplois jeunes : la mairie propose à la bibliothèque le recrutement (en décembre 1997 - janvier 1998), de 4 emplois-jeunes recouvrant des postes de médiateurs du livre. L'un d'eux prendrait en charge le portage des livres à domicile, en coopération avec la Caisse Communale d'Action Sociale ; le fonds de livres sera créé avec le soutien d'un crédit C.N.L ; les autres seront médiateurs dans différents quartiers : les quartiers Nord, Montferrand et Saint-Jacques ; l'un d'eux sera chargé également de l'accueil de jour de la Gauthière..

B- Animations ponctuelles

Les bibliothèques mènent une politique d'animation que gêne l'exiguïté de l'espace et le manque de temps. A titre d'exemple, on peut citer cet automne une exposition sur le désert, mêlant photos et textes. La discothèque organise un concert tous les deux mois et réalise ponctuellement des expositions sur des musiciens.

Le secteur Jeunesse est sans doute le plus dynamique dans ce domaine, les animations se révélant très efficaces pour attirer les enfants, conquis rapidement par ce qui sort de l'ordinaire ; de plus, l'équipe jeunesse travaille souvent avec des associations : les Francas ont ainsi organisé un « rallye » incluant la visite de la bibliothèque dans son parcours, pour la journée mondiale des droits de l'enfant. Sur ce sujet, les bibliothécaires avaient établi une bibliographie d'albums pour les petits, à l'adresse des associations de protection de la petite enfance. L'actualité culturelle est l'occasion de monter des expositions : pour le Temps des Livres, le thème était le tour du monde en 80 contes ; une montgolfière, présentant différents recueils, était installée en haut de l'escalier et une bibliographie sélective signalait et localisait ces ouvrages. Au-delà de ces actions ponctuelles, accueil de classes et lecture de contes, en français et en anglais, à Jaude et Croix-Neyrat, constituent le quotidien des bibliothécaires ; ces lectures sont hebdomadaires et se tiennent dans des petites salles d'activité pourvues d'un équipement vidéo.

Par ailleurs, l'ensemble des services, chacun avec sa spécificité, participe à la vie culturelle de la ville. Le temps des livres est aussi un temps fort pour la bibliothèque : l'initiative de ces journées revient au Secours Populaire qui a mis sur pied un stand de livres puis, d'année en année, a étoffé la manifestation ; la bibliothèque s'y est associée ensuite mais le Secours Populaire reste un partenaire essentiel, nouant des contacts avec libraires et éditeurs. Cette année, la médiathèque présentait son bibliobus, proposait un concours de nouvelles ainsi que l'exposition sur les contes. A l'occasion des journées mondiales contre la misère, une table ronde était tenue à Jaude, réunissant différents partenaires (dont la bibliothèque) luttant contre la détresse matérielle et psychologique. L'agence régionale pour le livre en Auvergne, Cobra, qui relève de la fédération française de coopération entre bibliothèques, est également un interlocuteur important ; elle organise des journées d'étude (par exemple sur la littérature contemporaine) et permet ainsi la rencontre des professionnels du livre, bibliothécaires, libraires, éditeurs, écrivains (« rencontres des métiers du livre » ; publication d'un bulletin d'information et d'un annuaire des métiers du livre) ; s'y ajoute des initiatives en direction du public, comme « Littinéance ».

Chaque trimestre, se tient une réunion des différentes composantes de la BMIU pour définir le contenu et le calendrier des animations, de façon à mettre sur pied un ensemble cohérent, sans redondance ou concurrence, mais complémentaire ; c'est aussi une occasion de rencontrer sur ce sujet l'ensemble de ses collègues. Le conservateur chargé de la communication conçoit les plaquettes et le programme général des activités de la BMIU. Parmi celles-ci, on peut citer la présentation dans les différentes sections par un conservateur du patrimoine de livres « précieux » sur un thème précis, initiative qui a plus de succès à Croix-Neyrat qu'à Jaude.

II - ORGANISATION DU COLLOQUE ET MISE EN PLACE DE L'ENQUETE

A / Le Colloque (15-16 novembre 1997)

L'idée d'un colloque a été lancée fin 1996 : la bibliothèque de Clermont réfléchit à la question de l'accueil des adolescents dans le cadre du projet de nouvelle bibliothèque. Il doit permettre la rencontre des différents partenaires de la promotion de la lecture auprès des jeunes.

- définition du programme et des intervenants¹⁴

En septembre, Olivier Chourrot, Elizabeth Pernollet, de la section Jeunesse, une stagiaire effectuant un D.E.S.S. Médiation, Education, Culture et mois, nous avons défini ensemble la problématique, les thèmes et les intervenants du colloque. Deux axes, qui couvrent chacun une journée, ont été retenus: le premier consiste à s'interroger sur la notion de « lecture adolescente » ; le deuxième porte sur l'offre culturelle mise à la disposition des adolescents par certaines bibliothèques ou associations, afin de pouvoir donner aux bibliothécaires des réponses, des solutions¹⁵.

Après quelques modifications, quatre tables rondes sont donc prévues. La projection d'un film vidéo sur les adolescents ouvrirait le colloque. Introduite par un avant-propos historique, la première table ronde traitera de « la littérature pour les adolescents d'hier à aujourd'hui » ; des professionnels, des créateurs évoqueront le paysage éditorial actuel pour montrer la place que tiennent les adolescents dans les stratégies éditoriales ou commerciale et la façon dont les créateurs et les marchands les perçoivent. La seconde table ronde sur « L'adolescent et la lecture » couvre en fait deux problématiques : d'une part, on essaiera d'aborder la question « Y a-t-il une lecture adolescente? » : qu'appelle-t-on adolescence? Est-ce que leur âge induit forcément une pratique spécifique, différente des enfants et des adultes? Existe-t-il réellement une culture adolescente dans le domaine du livre ou s'agit-il d'une notion recouvrant des présupposés hâtifs et plaquée sur une réalité beaucoup plus complexe? Est-ce qu'on peut ramener des parcours individuels de lecture à plusieurs idées-forces valables pour l'ensemble des adolescents? D'autre part, on examinera les pratiques des adolescents en matière de lecture au travers de deux enquêtes. L'objectif de ces interventions est d'étudier les rapports de l'adolescent-individu au livre : y a-t-il une place pour la lecture dans ses occupations? Que cherche-t-il et que trouve-t-il dans la lecture? La première journée devrait donc permettre de dresser un état des lieux, de soulever les problèmes et d'ouvrir des pistes de réflexion. Le lendemain, le colloque s'orientera sur les réponses, les initiatives de professionnels de la lecture pour amener les adolescents à la lecture ou faciliter leur rencontre avec le livre : « Donner le goût de lire », pour reprendre Christian Poslaniec. L'idée est de permettre des échanges d'idées, de les faire partager, afin que d'autres puissent s'en inspirer. La troisième table ronde rassemblera le récit d'expériences plurielles, menées souvent en milieu difficile : celle d'un bibliothécaire en milieu carcéral, d'un médiateur, d'un centre de lutte contre l'illettrisme... La dernière table ronde évoquera des propositions et des initiatives menées par quelques bibliothèques publiques en direction des adolescents, en ville, en milieu rural, à l'étranger. Ces propositions pourraient porter sur les espaces aménagés pour les adolescents, l'offre documentaire et les animations ou activités qui s'adressent aux adolescents.

- choix des différents intervenants.

Les intervenants ont été choisis avec la B.D.P du Puy-de-Dôme¹⁶ ; de plus, grâce aux contacts établis avec d'autres partenaires ou des personnes susceptibles d'intervenir, nous avons pu recueillir quelques suggestions. Un travail bibliographique a été mené parallèlement.

Dans le domaine de la littérature, nous avons pensé au responsable de la diffusion en France de « Chair de poule », collection spécialisée dans les romans policiers, qui font peur. Ces livres, « calibrés » pour plaire, sont très demandés en bibliothèque, surtout par les jeunes adolescents, entre 10 et 14 ans. Cette collection, copiée chez de nombreux éditeurs, est souvent décriée par les bibliothécaires. Inviter le rédacteur en chef de X-L, revue qui s'adresse plutôt

¹⁴ Je n'évoquerai pas ici toutes les étapes de l'élaboration du programme provisoire joint en annexe. Je voudrais plutôt insister sur la problématique et expliquer le choix des intervenants pressentis. Les personnes citées dans le programme ont été contactées par Nathalie Thomas, stagiaire, ou moi, par téléphone ou fax et la plupart ont donné leur accord de principe. Les intervenants de la table ronde n°3 n'ont pas encore été précisés avec certitude.

¹⁵ voir Annexes

¹⁶ voir Annexes. il serait trop long d'énumérer toutes les tergiversations autour du nom des intervenants. Je me contenterai ici de quelques remarques sur certaines personnes.

aux grands adolescents (entre 16 et 18 ans) procède d'une même démarche : donner la parole à ceux qui ne sont pas très bien considérés dans les bibliothèques. On voudrait avoir également la vision d'un libraire spécialisé dans les livres jeunesse, en l'occurrence d'une librairie de Clermont avec laquelle travaille la bibliothèque. Eva Bertrand-Rettiz, auteur d'une thèse sur la littérature jeunesse, traductrice de livres Jeunesse français en allemand permettra d'avoir un regard un peu extérieur sur ce qui existe en France ainsi que des éléments de comparaison avec un autre pays. En ce qui concerne les pratiques des adolescents, la bibliothèque voudrait faire appel à un psychologue qui est déjà intervenu dans un colloque à Evian¹⁷. Bernard Lahire est un sociologue ayant travaillé sur les élèves d'une classe et leur rapport au savoir. Quant à Pierre Mayol, il a participé à l'enquête publiée sur *Les pratiques culturelles des jeunes*.

Le choix des bibliothèques fut difficile mais de (longues) conversations téléphoniques ainsi que les réponses au questionnaire que j'avais envoyé aux bibliothécaires dans le cadre du mémoire d'étude ont permis de faire une sélection¹⁸ ; l'enthousiasme de ces professionnels était général et les réflexions étaient si intéressantes qu'il aurait fallu pouvoir toutes les entendre au colloque ! Trois bibliothèques municipales ont été pressenties. Celle d'Auxerre possède un secteur adolescent très important, avec des fonds déposés par l'association Lecture-Jeunesse, et mène une politique d'animation en plein développement, avec un salon du livre et un prix littéraire. Dominique Tabah, de Bobigny, auteur d'articles militants, refuse, elle, de créer un tel secteur, pour ne pas mettre les adolescents à part ; avec la *Fureur de Lire*, des rencontres thématiques avec des auteurs, Bobigny est une sorte de référence en matière d'animations pour les adolescents ; mettre en avant le rôle culturel des bibliothèques dans les cités est une préoccupation constante. A Grenoble est une ville de même importance que Clermont-Ferrand, la réflexion sur l'accueil des adolescents dans le réseau des bibliothèques est très importante. Travaillant en zone rurale, la bibliothécaire de Saint-Nicolas d'Alier¹⁹ a eu un parcours original (comédienne au théâtre, maître auxiliaire, bibliothécaire dans un quartier difficile de Dieppe), collabore avec le monde enseignant avec plus ou moins de bonheur et a mis sur pied un parrainage entre collégiens et enfants. La B.D.P. du Pas-de-Calais, avec la parution de *Livres-Ados* et le « Bibliobus des plages » va vers les adolescents. Un bibliothécaire de Potsdam interviendra sur l'accueil des adolescents dans l'Allemagne réunifiée.

- réunions avec les partenaires

Le colloque est organisé en collaboration avec la B.D.P. du Puy de Dôme ; au cours d'une réunion le 17 septembre avec Dominique Lebas, directrice de l'établissement, et Catherine Jouve, nous avons fait le point sur le programme, le financement et l'organisation²⁰.

Comme nous souhaitions ouvrir le colloque au monde enseignant, afin de favoriser une collaboration et des rencontres, parfois difficiles, entre bibliothécaires, documentalistes et professeur, nous avons contacté le C.R.D.P. et rencontré Monsieur Perronet, adjoint de Madame Petitpas, responsable de l'action culturelle au rectorat de l'académie de Clermont²¹.

- budget

A partir des données réunies par D. Lebas, directrice de la B.D.P., nous avons dressé une feuille préparatoire du budget du colloque avant la fin du mois de septembre, afin que la bibliothèque puisse l'inscrire à sa demande de budget présenté à ce moment-là à la mairie de Clermont. Le montant officiel du budget ne sera connu qu'en mars. Le financement devrait se répartir également entre la mairie de Clermont (pour la Bibliothèque Municipale) et le Conseil Général (pour la B.D.P.) ; la mairie met à disposition gratuitement une salle, ce qui sera déduit du montant de sa participation. La DRAC s'est engagée à fournir une subvention de 20 000 francs. Le budget global demandé est de 200 000 francs, pour couvrir les frais de déplacement et d'hébergements des intervenants et la communication sur le colloque.

B / Réalisation d'une enquête

L'équipe de la lecture publique souhaitait connaître le rapport des jeunes à la lecture et leur pratique de la bibliothèque afin de mieux répondre à leurs besoins ; il s'agissait de

¹⁷ Jean-Marc Talpin, « Le passage à l'acte de lire », in *Les adolescents et la lecture, actes de l'université d'Evian*, 1995, p.57-71.

¹⁸ Le mémoire d'étude comporte des précisions sur les politiques de ces bibliothèques.

¹⁹ dont des bibliothécaires de Rouen et de Dieppe m'avaient parlé,

²⁰ voir Annexes

²¹ voir Annexes

confirmer ou d'infirmer par une enquête les observations faite par les bibliothécaires. Les résultats doivent faire l'objet d'une intervention au colloque.

Avec le conservateur, ont été choisis quatre sites d'interrogation, car on a supposé que la pratique des adolescents différait selon leur environnement (« géographique » et social) : la médiathèque Jaude, située en centre-ville, principal établissement de lecture publique et l'annexe, la médiathèque de Croix-Neyrat, située dans les quartiers nord de la ville, réputés difficiles, avec un fort taux de chômage, devaient représenter la composante municipale. La bibliothèque du comité d'entreprise Michelin est intéressante : l'entreprise a marqué très fortement la ville et le comité d'entreprise, très puissant, a ouvert une bibliothèque importante, très fréquentée par les employés ; les adolescents s'en servent beaucoup car elle est située à proximité d'un collège et lycée. Enfin, la B.D.P. a suggéré le nom d'un collège avec lequel elle travaille en direction des adolescents. Il était intéressant de voir le rapport des collégiens au C.D.I., alors qu'ils sont assez éloignés d'une bibliothèque importante.

La mise au point des questions s'est faite à partir de la mi-septembre en concertation avec le conservateur²². La passation des questionnaires s'est déroulée sur deux semaines, au début du mois d'octobre. Une grande partie du mois d'octobre et le mois de novembre a été consacré au dépouillement de l'enquête ; j'ai commencé par les questions fermées, qui ont donné lieu à la confection de tableaux et j'ai poursuivi par le dépouillement des questions ouvertes ; quand un thème du questionnaire était achevé, je procédais au commentaire des résultats²³.

²² La méthode et les grands axes choisis sont précisés dans le mémoire.

²³ La méthode suivie est brièvement exposée dans le mémoire.

LE DEPARTEMENT

DU

PATRIMOINE

par Isabelle Diry

(rapport de stage)

SOMMAIRE

I- LE DEPARTEMENT PATRIMOINE DE LA BMIU	p. 3
A- Un jeune service	p. 3
1- L'ancienne bibliothèque municipale d'étude	p. 3
2- L'extension de la rue Bardoux	p. 4
B- Les moyens de la politique de mise en valeur	p. 6
1- Un fort potentiel documentaire	p. 6
2- Un personnel nombreux	p. 8
3- Les moyens budgétaires	p. 8
C- Objectifs et priorités de la politique de mise en valeur	p. 9
1- L'accès à la documentation	p. 9
2- L'accessibilité des services	p. 11
3- Une vitrine de l'établissement	p. 12
D- Le département Patrimoine et le projet B.M.V.R.	p. 13
II- LA SALLE MASSILLON	p. 14
A- Heurs et malheurs d'un lieu de mémoire	p. 14
1- Historique	p. 14
2- Chronique d'un sinistre	p. 15
B- Sélection d'ouvrages à restaurer	p. 17
1- La procédure normale	p. 17
2- Le travail effectué dans la salle Massillon	p. 18
C- L'avenir de la salle Massillon : quelques éléments de réflexion	p. 19
1- Du contenu	p. 19
2- ...et de son contenant	p. 21
Bibliographie sommaire	p. 23
Table des annexes	p. 25

Le stage de trois mois effectué du 1er septembre au 31 novembre 1997 dans le cadre du Département Patrimoine de la Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand a vu la réalisation des trois objectifs qui en avaient été définis au préalable :

- visite des différents services composant le réseau de la BMIU et entretien avec leurs représentants afin d'avoir une vision d'ensemble de la structure d'accueil et de son originalité (cf la présentation générale commune constituant la première partie de ce document)

- découverte en profondeur du département Patrimoine de la BMIU avec participation aux tâches en cours dans le service (service public, traitement des documents, mise en place GED, ...)

- accomplissement d'une tâche précise : participation à l'élaboration d'un projet de remise en état de la Salle Massillon sinistrée par une inondation en septembre 1995, comprenant en particulier des préconisations concernant la restauration, la reliure ou le rachat éventuel des ouvrages sinistrés et une réflexion quant à l'utilisation de l'indemnité reçue des assurances à la suite du sinistre.

Le calendrier du stage se trouve détaillé en annexe I.

I- LE DEPARTEMENT PATRIMOINE DE LA BMIU

A- Un jeune service

Si, de par l'histoire de ses collections, la vocation patrimoniale de la BMIU a très tôt été affirmée, l'existence d'un Département Patrimoine bien individualisé par rapport aux autres services de l'établissement est, en revanche, — et paradoxalement — une réalité récente.

1- L'ancienne bibliothèque municipale d'étude

Les missions patrimoniales de la BMIU de Clermont-Ferrand étaient jusqu'à une date récente assurées dans le cadre de « bibliothèque municipale d'étude » qui cohabitait au 1, boulevard Lafayette avec la B.U.« Lettres et sciences humaines 2e-3e cycles », les deux centres d'études spécialisés (Centre Henri Pourrat et Centre International Blaise-Pascal) et les services d'administration et de direction de la BMIU, l'ensemble constituant la bibliothèque « centrale ».

Concernant la mise en valeur des fonds anciens, cette organisation souffrait de plusieurs handicaps :

- une mission insuffisamment ciblée, la bibliothèque municipale d'étude remplissant en fait quatre fonctions : patrimoniale et régionale (collecte des documents sur l'Auvergne), mais aussi — et de façon moins justifiée — universitaire (achats de complément pour le public universitaire) et de lecture publique (achats de livres et périodiques grand public)

- des services insuffisamment structurés et par contre-coup une certaine déresponsabilisation des agents

- une prédominance de la mission de conservation et une tendance à la confidentialité des collections patrimoniales au détriment de la satisfaction des besoins documentaires des usagers

2- L'extension de la rue Bardoux

En 1994, une extension est construite au 17, rue Bardoux à proximité du bâtiment du boulevard Lafayette et reliée à lui par une passerelle, et ce malgré l'avis défavorable de la D.L.L. et d'une majorité du personnel de la bibliothèque. On a pu déplorer, en effet, que la réflexion sur la destination du nouveau bâtiment ait suivi, et non précédé, la construction, le seul objectif véritablement défini au départ étant de décongestionner la Centrale menacée d'asphyxie, en accueillant dans les nouveaux locaux la direction et l'administration de la BMIU, les fonds spéciaux, deux salles de lecture et le stockage du maximum d'ouvrages, sans autre précision. Une fois la controverse passée, il a cependant bien fallu trouver un usage rationnel au bâtiment. Après étude de plusieurs scénarios — portant notamment sur les périodiques —, ce sont finalement les collections patrimoniales, Auvergne et iconographiques qui y ont été transférées.

a- Le déménagement des collections

Le déménagement des collections d'intérêt patrimonial et régional dans les magasins de la nouvelle extension a eu pour préalable la reconstitution de fonds, qui, depuis la création de la BMIU, avaient en fait perdu leur intégrité, l'interpénétration des collections d'origine municipale et des fonds universitaires étant sciemment entretenue depuis le début du siècle, au nom du statut particulier de l'établissement et afin d'éviter tout retour en arrière après la convention de 1902. Le catalogue Vimont élaboré au XIX^e siècle et faisant l'inventaire des ouvrages municipaux à la veille de la fusion des collections, a été pris comme base de travail pour démêler cette situation inextricable. La collation des vieux catalogues annotés par les bibliothécaires (cote BMIU indiquée manuscritement en regard de la cote Vimont) a abouti après deux ans de longues recherches dans les magasins du 1, boulevard La Fayette à l'établissement d'une table de correspondance. Rendu enfin possible, le déménagement des collections ainsi reconstituées a permis le rétablissement de la continuité des cotes. Les nouvelles acquisitions sont désormais cotées par format et selon leur ordre d'entrée dans les collections (cote « P » pour le fonds Patrimoine ; cote « A » pour le fonds Auvergne).

b- De nouveaux espaces

Les collections transférées ont pris place dans deux niveaux de magasins : le magasin du rez-de-chaussée abrite les monographies du fonds Auvergne (376 ml), les périodiques Auvergne (626 ml, en accroissement constant) et une partie du fonds ancien (444 ml) soit actuellement près de 1500 mètres linéaires de documents ; celui du sous-sol accueille la réserve (170 ml de manuscrits, incunables et autres documents précieux...), la suite du fonds ancien (331 ml), les périodiques anciens (752 ml), les cartes et plans, gravures et autres documents

iconographiques (603 ml + 15 meubles à plans), auxquels viennent s'ajouter 220 ml d'ouvrages non cotés, soit en tout un peu plus de 2200 mètres linéaires de documents²⁴.

Les salles de consultation sont réparties sur trois étages — salle Patrimoine au rez-de-chaussée, salle Auvergne au premier, centres spécialisés (Centre Henri Pourrat et Centre International Blaise Pascal) au second— et offrent 40 places assises.

L'aménagement de ces nouveaux espaces constitue un incontestable progrès par rapport aux conditions antérieures de conservation (réserve climatisée, magasins offrant de grandes capacités de stockage et dotés de rayonnages compacts...) et de communication, le lecteur bénéficiant désormais d'un cadre de consultation neuf et agréable.

Ces nouvelles conditions sont cependant loin d'être optimales. Les collections transférées atterrissant dans un bâtiment qui, a priori, n'était pas fait pour les accueillir, la faiblesse de conception initiale du projet ne pouvait qu'entraîner des difficultés quotidiennes de fonctionnement pour les nouveaux services créés : magasins et salles de consultation sur des niveaux différents, circulation verticale du public, du personnel et des documents— facilitée, il est vrai, par l'installation du système Télédoc — , et surtout absence de locaux internes. Le personnel, dont les bureaux sont restés au premier étage du 1, boulevard Lafayette, est ainsi condamné à de constants va-et-vient entre ancien et nouveau bâtiments.

c- Une nouvelle organisation

Véritable casse-tête sur le plan matériel, le déménagement dans l'extension Bardoux a néanmoins été l'occasion de réajuster les missions et la politique documentaire de l'ancienne bibliothèque d'étude : sa fonction universitaire a été logiquement redéployée sur la B.U. Lettres et celle de lecture publique sur les médiathèques. Les acquisitions, centrées sur la vocation patrimoniale des collections, sont désormais exclusivement consacrées à enrichir les fonds régional, ancien et précieux, enfin iconographique.

Cette réforme a débouché en 1994 sur la création d'un département Patrimoine structuré, regroupant sous la responsabilité d'un conservateur quatre unités auxquelles ont été affectés des personnels spécifiques : le fonds régional, le fonds ancien et précieux, le fonds iconographique et le dépôt légal, auxquels viennent s'ajouter les deux centres spécialisés (Centre Henri Pourrat et Centre International Blaise Pascal)²⁵.

B- Les moyens de la politique de mise en valeur

1- Un fort potentiel documentaire

a- Les fonds anciens et précieux

Est considéré comme fonds ancien l'ensemble des ouvrages antérieurs à 1905 (date choisie pour la partition des collections en vue de leur transfert dans l'extension Bardoux). Issu

²⁴Voir l'annexe III.

²⁵Voir l'annexe II.

des confiscations révolutionnaires — qui, en 1791, réunissent à la bibliothèque du chapitre cathédral les livres des congrégations religieuses de Clermont et des sociétés savantes—, complétées au XIXe par des acquisitions et par d'importants dons suscités par une politique active de sollicitation, il compte à ce jour 2.060 manuscrits, 85 incunables et 27.000 imprimés rares et précieux répertoriés auxquels s'ajoutent 400 mètres linéaires de périodiques anciens. De manière générale, la bibliothèque ne poursuit pas d'acquisitions pour son fonds ancien sauf pour alimenter le fonds des usuels de la salle Patrimoine (instruments de bibliographie rétrospective), pour compléter des collections spécifiques pré-existantes et si l'on excepte un certain intérêt manifesté pour la bibliophilie contemporaine.

b- Le fonds Auvergne

Le fonds Auvergne existe sous cette appellation au moins depuis 1849 date à laquelle est publié un catalogue imprimé spécifique en un volume présentant 1.444 références. Alimenté par acquisitions courantes et par le dépôt légal imprimeur, il constitue la partie vivante du fonds patrimonial et se compose actuellement de plus de 16.000 volumes de monographies et de 230 périodiques en cours auxquels s'ajoute un fonds d'usuels directement accessibles dans la salle Auvergne.

Si ce fonds constitue un riche ensemble documentaire, quelques lacunes sont cependant à signaler, héritages des fluctuations qu'a connu le contenu de la notion d'intérêt régional : ainsi, la prééminence a été longtemps donnée à Clermont et au Puy-de-Dôme au détriment des autres départements (Allier, Cantal...) compris aujourd'hui dans la région de programme définissant le critère « Auvergne », ce qui oblige à de nombreux achats rétrospectifs ; de même, le fonds a subi dès l'origine une évidente orientation littéraire et historique ; enfin, si le fonds est censé rassembler les ouvrages et périodiques concernant l'Auvergne à tous les titres, les oeuvres des auteurs d'origine auvergnate et les spécimens de l'édition régionale n'y ont pas toujours été forcément intégrés. Resterait en outre pour compléter les collections à diversifier les supports de la documentation et combler la lacune audiovisuelle.

c- Le fonds iconographique

La bibliothèque municipale de Clermont possède des fonds iconographiques depuis le XIXe siècle : dans le catalogue Vimont, plusieurs sections sont réservées aux cartes et aux gravures, selon qu'elles appartiennent à l'Auvergne ou au fonds dit « général ». La collection alors déjà riche de 449 cotes de gravures et 555 cotes de cartes et atlas est complétée par la suite par d'importants legs et dons ainsi que par le dépôt légal : 10.000 gravures et 1.000 cartes ont pu être répertoriées à ce jour., auxquelles s'ajoutent des dessins originaux, des photographies anciennes et contemporaines, des affiches anciennes et modernes, des cartes postales, des plaques de verre...

2- Un personnel nombreux

Le département du Patrimoine emploie à lui-seul 15 agents : 2 conservateurs, l'un responsable du service, l'autre spécialement chargé de la mise en valeur du fonds Henri Pourrat ; 4 assistantes qualifiées de conservation du patrimoine ; 1 assistante de conservation du patrimoine ; 1 attachée territoriale ; 1 adjointe administrative ; 2 agents administratifs qualifiés ; 1 agent du patrimoine ; 1 vacataire et 2 contrats emploi solidarité consolidés.

Les fonds anciens sont traités par deux des assistantes qualifiées de conservation du patrimoine, une troisième ayant en charge le secteur Iconographie. Le service de documentation régionale occupe trois personnes à temps complet (assistante de conservation du patrimoine, assistante qualifiée de conservation du patrimoine, attachée territoriale) et une à mi-temps (agent administratif qualifié). Enfin, deux agents (une vacataire et un agent administratif qualifié) sont affectés au secteur Dépôt légal, l'un d'eux tenant par ailleurs les permanences au Centre International Blaise Pascal.

Le service public est assuré par les personnels de catégorie A et B selon un roulement établi chaque semaine et représente à peu près une journée et demi / semaine / agent.

3- Les moyens budgétaires

Si les services de lecture publique et de l'ancienne bibliothèque d'étude faisaient naguère l'objet de budgets séparés à l'intérieur du budget municipal, le budget du département Patrimoine est désormais réuni à ceux de la lecture publique et de la « valorisation des fonds » (service transversal de l'action culturelle), les trois composantes ne faisant l'objet d'une répartition qu'au niveau de l'établissement²⁶.

En 1997, les crédits du département se sont élevés à environ 840.000 F pour le fonctionnement — dont 185.000 F consacrés aux achats courants de monographies et aux abonnements périodiques (fonds Auvergne et fonds usuels Patrimoine)— et à 555.000 F pour l'investissement dont 300.000 F pour l'acquisition d'un système GED, 200.000 F pour l'achat de mobilier d'accueil et d'exposition et 50.000 F pour les achats exceptionnels de documents précieux (supérieurs ou égaux à la somme de 2500 F).

Régulièrement reconduite, cette dernière somme ne permet pas toujours de réelle marge de manoeuvre, lorsque se présente une opportunité : proposé à Drouot, en septembre 1995, un bréviaire de Brioude a ainsi été acquis 50.000 F par un libraire parisien puis revendu 75.000 F à la BMIU. L'absence d'un F.R.A.B. auvergnat, qui, financé paritairement par l'Etat et la Région faciliterait l'enrichissement du patrimoine des B.M. de la région en complétant les collections existantes, se fait à cet égard cruellement sentir.

C- Objectifs et priorités de la politique de mise en valeur

1- Les accès à la documentation

a- Le signalement des collections

²⁶Voir l'annexe IV.

Un lourd arriéré reste encore à résorber en matière de signalement des collections, les ouvrages de nombreux dons et legs faits à la bibliothèque n'ayant jamais été traités. On relève ainsi 220 mètres linéaires d'ouvrages non cotés dans le magasin du sous-sol de l'extension Bardoux et 386 mètres linéaires de dons et dépôts divers non traités dans la « soute » du 1, boulevard Lafayette. Un millier de volumes sont dans la même situation salle Massillon.

En outre, les opérations de tri opérées lors du déménagement (travail à partir du catalogue Vimont) sont loin d'être terminées : un grand nombre d'ouvrages anciens, non signalés chez Vimont, restent encore à extraire des magasins de la Centrale et attendent de bénéficier des conditions de conservation et de la mise en valeur qu'ils méritent.

b- L'informatisation du Département

Le projet d'informatisation du département Patrimoine a essentiellement été financé par l'Université et s'est concrétisé par l'adoption du même système que celui choisi pour les sections universitaires de la BMIU c'est-à-dire Absys.

La rétroconversion des fichiers et des catalogues papier, opération étalée sur un an et achevée l'été dernier, a été le résultat d'un partenariat à trois entre : la B.N.F., qui, intéressée au projet dans la perspective du Catalogue Collectif de France, a pris en charge le financement de l'opération pour l'ensemble des fonds régionaux imprimés et pour les imprimés anciens jusqu'à 1810 ; la BMIU, qui a payé, aux frais de la ville, la rétroconversion des imprimés de la tranche 1811-1905 (date d'arrêt du catalogue Vimont) ; enfin, un façonnier, la société Jouve, qui a procédé à l'« enlèvement » des fichiers.

Les terminaux OPAC — deux dans chacune des salles de lecture — ont été opérationnels à la rentrée universitaire 1997. Le personnel est désormais bien rôdé à l'utilisation du module Catalogage, même si quelques tâtonnements subsistent encore. Si le module prêt ne trouve pas d'application au Département Patrimoine, puisque seuls les doubles du fonds Auvergne y sont empruntables, restent en revanche à expérimenter les modules bulletinages et acquisitions : ce dernier permettra, grâce aux codes-barres, l'abandon de l'inscription des ouvrages aux registres d'inventaire.

Cependant, la rétroconversion a encore de beaux jours devant elle. Appliquée aux fichiers et aux inventaires du fonds iconographique et du fonds des manuscrits, elle devrait dans les années à venir mettre fin à une situation actuelle peu confortable pour le lecteur, la consultation de tels documents demeurant souvent un véritable parcours du combattant en l'absence d'instruments de recherches cohérents²⁷.

²⁷Il n'existe pas actuellement de fichier cohérent et d'accès facile pour aider à la recherche des manuscrits du fonds patrimonial : un fichier « Mobycat » à accès multiple (Auteur-titre, Sujet, Provenance, Topographie) a certes récemment vu le jour mais il ne concerne qu'un cinquième de la collection ; le lecteur est donc condamné à jongler avec divers outils, sans garantie de succès : catalogue Couderc du XIXe siècle, quatre registres dactylographiés, fichier Paul Leblanc, catalogue Dousse...

c- Vers un service de documentation régionale

Si le fonds Auvergne représente à ce jour un ensemble documentaire sans concurrence sur son thème d'élection, il n'accédera cependant au rang de service de documentation régionale qu'en ajoutant à son champ d'action traditionnel l'élaboration d'outils de référence permettant de mieux orienter le lecteur.

L'existence ancienne d'un fichier papier recensant des articles de périodiques, indexés par auteurs, lieux et mots-sujets, et nourri actuellement grâce au dépouillement d'une quinzaine de revues d'intérêt régional, constitue déjà un riche instrument de référence bibliographique. Il souffre néanmoins d'importantes lacunes en raison des fluctuations qu'a connu la liste des périodiques dépouillés et son alimentation est loin d'avoir toujours été régulière dans les décennies antérieures. Nul doute cependant que la rétroconversion d'un tel fichier et la constitution d'une base de données d'articles régulièrement complétée sont des perspectives à explorer.

Pour l'heure, les efforts de réflexion ont cependant surtout porté sur un projet de dossiers de presse numérisés. Spécialement recrutée à cet effet, une documentaliste a été chargée de constituer des dossiers papiers à partir du dépouillement des grands titres de la presse régionale, des bulletins des collectivités locales et des revues locales à caractère non scientifique ; classés par thèmes et sous-thèmes, ils ont été mis à disposition du public de la salle Auvergne. Menée sur un peu plus d'un an, cette expérience avait valeur de test et a confirmé l'intérêt de doter le service d'un système de G.E.D.. L'appel d'offre lancé dans le cadre de la procédure du marché négocié, en vue de « la fourniture, l'installation et la mise en ordre de marche d'un système de gestion électronique d'articles de presse en réseau » — la prestation comprenant la fourniture des logiciels et du serveur ainsi que la description de l'architecture complète du système et des caractéristiques techniques des matériels (scanner, micro-ordinateurs, imprimante...) nécessaires au fonctionnement optimal des systèmes proposés— et les démonstrations présentées à l'issue d'une première sélection d'offres ont finalement conduit au choix du système proposé par la société EVIDOC / DIP Systèmes²⁸.

2- L'accessibilité des services

Le service du fonds régional fonctionne selon des horaires calqués sur ceux de la B.U. Lettres et Sciences humaines — et non sur ceux des autres départements de la composante municipale de la BMIU —, soit 55 heures par semaine réparties sur six jours (sauf pendant les mois d'été : fermeture quotidienne à 17 h et fermeture le samedi). La salle Patrimoine offre des

De même, l'accès aux documents iconographiques reste hasardeux (catalogue Vimont avec report de cotes ; registres inventaires dépourvus d'index matière et auteurs), sauf si l'on a la chance que le document recherché ait été microfilmé (mais la récente campagne de microfilmage n'a porté que sur les documents d'intérêt régional).

²⁸Voir l'annexe V.

conditions d'accessibilité plus restreintes (fermeture le samedi et durant les mois d'été : de juillet à fin septembre). Deux moniteurs étudiants assurent pour chaque salle une permanence de 12 à 13 h et de 17h30 à 18h30.

La partition entre salle Patrimoine et salle Auvergne reste en fait assez fictive puisque en cas de fermeture de la première, il est toujours possible pour l'utilisateur de consulter des documents patrimoniaux dans la seconde.

Il semble néanmoins que, pour l'heure, ce soit l'intérêt régional des collections qui draine la plus grande partie des lecteurs du département, la salle Patrimoine faisant avant tout office de salle de bibliographie rétrospective. En l'absence de statistiques d'inscription propres au département et de statistiques de prêt — puisque seuls sont empruntables les « bis » du fonds Auvergne —, il est certes difficile d'établir un niveau de fréquentation des deux sous-départements. Qui plus est, une part non négligeable des lecteurs se compose d'occupants « non spécialisés » venus non à des fins de recherche bibliographique ou documentaire mais tout simplement pour profiter d'un cadre de travail agréable : il est certain à cet égard que les salles du bâtiment Bardoux ont un réel pouvoir d'attraction sur les étudiants des B.U. environnantes. Le relevé quotidien du nombre de demandes de consultation et de leur nature permet néanmoins de constater quelques faits significatifs : de 1996 à 1997, la moyenne mensuelle des documents d'intérêt régional consultés est restée relativement stable tandis que celle des documents patrimoniaux a légèrement progressé ; mais la première demeure plus de deux fois supérieure à la seconde.

3- Une vitrine de l'établissement

Outre l'amélioration des conditions d'accès aux documents et d'accessibilité des services, la valorisation des fonds passe traditionnellement par des manifestations plus spectaculaires.

Dès 1995, une grande exposition intitulée *Papiers* a été un moyen d'illustrer la richesse des fonds, ce type d'opération devant se renouveler tous les deux ans. La réalisation d'un deuxième projet d'envergure sur le thème des « Trésors de la BMIU » est donc prévue pour 1998. Entre temps, deux expositions plus modestes ont vu le jour. La difficulté principale réside en l'absence d'espaces spécialement et exclusivement dédiés à de telles manifestations, le palier et le couloir du premier étage de la centrale constituant actuellement un cadre peu propice aux effets de présentation et de scénographie.

Chaque mois, la présentation, par Monsieur Frasson-Cochet, d'une sélection de quelques documents rares et précieux sur un thème donné, dans l'une des médiathèques du réseau de Lecture publique et dans une B.U. du réseau universitaire, constitue un autre moyen de faire connaître les collections et d'augmenter la visibilité des services du département Patrimoine.

Enfin, suite à une convention récemment signée entre la bibliothèque et l'Inspection académique, une enseignante a été mise à la disposition du département (neuf heures hebdomadaires) pour assurer l'accueil des classes, participer à l'organisation d'expositions, etc...

D- Le département Patrimoine et le projet BMVR

Service municipal par son personnel et son budget mais occupant un site propre et séparé de ceux des autres services de la composante municipale de la BMIU, le Département Patrimoine, s'il a désormais pris son indépendance par rapport à la bibliothèque Lettres 2d cycle, en reste proche à la fois géographiquement et par son public essentiellement composé de chercheurs et d'étudiants. L'informatisation du Département et l'adoption conjointe du système Absys est encore venu illustrer cette proximité. A la fois charnière et passerelle entre les composantes municipale et universitaire de la BMIU, le Département Patrimoine jouit donc d'une position originale dans le réseau des bibliothèques clermontoises.

Cette situation explique que la question du rattachement du département — dans l'hypothèse où deux équipements séparés verraient le jour sur des sites différents —, à l'une (B.M.V.R.) ou à l'autre (nouvelle B.U. Lettres et Sciences humaines) des deux bibliothèques envisagées soit actuellement au coeur des débats sur la faisabilité du projet B.M.V.R.. Le second scénario (B.U. + Patrimoine), s'il cultive l'originalité clermontoise, n'est pas, semble-t-il, bien perçu par un personnel du département qui, dans l'ensemble, reste attaché à son identité municipale.

Quel que soit le scénario finalement adopté, se pose par ailleurs la question du démantèlement éventuel des missions du Département : la création d'une salle d'actualité régionale au sein d'une future B.M.V.R. pourrait en effet déboucher sur un recentrage de la vocation patrimoniale du département, cette évolution impliquant nécessairement un redéploiement d'une partie de son personnel dans d'autres secteurs de la nouvelle bibliothèque.

II- LA SALLE MASSILLON

A- Heurs et malheurs d'un lieu de mémoire

1- Historique

Né à Hyères en 1663, Massillon commence sa carrière de prédicateur à Paris en 1699 et à l'âge de 55 ans, est sacré évêque de Clermont-Ferrand en 1718. Il semble qu'en dehors de l'administration de son diocèse, le prélat n'ait eu qu'un souci : sa bibliothèque dont il ne confie le soin à aucun bibliothécaire, se montrant lui-même à l'affût de toute l'actualité littéraire.

Dix ans après son arrivée à Clermont, le volume de cette bibliothèque est devenu assez important pour justifier la transformation d'une salle de l'évêché, spécialement aménagée par

Sureau, un des meilleurs sculpteurs sur bois de la région. Les boiseries de son cabinet de livres, appelées « tablettes », comme on dit au XVIIIe siècle, sont en chêne, de style régence.

A la mort de l'évêque, le chapitre de la cathédrale hérite de la bibliothèque— ouvrages et boiseries —, qui désormais associée à celle du chapitre, est transférée dans un autre local. L'ensemble une fois installé est accessible au public jusqu'à la Révolution.

En 1791, la bibliothèque du chapitre subit le sort commun des bibliothèques ecclésiastiques de la région : réunis à elle, les livres d'autres congrégations religieuses clermontoises et des sociétés savantes deviennent le noyau d'une première bibliothèque municipale. De leur côté, les boiseries sont encore déplacées et atterrissent à l'hôpital des Pères charitains sur l'emplacement de l'hôtel du rectorat actuel. Quand cet hôpital est démoli, les boiseries sont stockées dans les caves de l'Ecole des Beaux-Arts. Lors de la construction de la bibliothèque municipale et universitaire en 1902, personne ne pense à les utiliser et il faut attendre 1958 pour qu'un travail de décapage et de reconstitution soit entrepris. Il manque plusieurs éléments du décor initial, en particulier, la balustrade qui devait courir le long de la galerie supérieure de même que de l'escalier donnant accès au second étage de rayonnages.

En 1974, les boiseries sont réinstallées dans la salle d'exposition du première étage de la bibliothèque centrale où elles se trouvent toujours. Quelques années plus tard, les rayonnages sont garnis de divers livres anciens possédés par la BMIU, leur sélection prenant avant tout en considération la qualité et la bonne présentation des reliures sans s'attacher à l'intérêt des textes. Un certain nombre d'entre eux, en particulier les petits formats, sont des ouvrages non cotés.

2- Chronique d'un sinistre

a- Urgences

Dans la nuit du vendredi 1er au samedi 2 septembre 1995, la rupture d'une lance à incendie dans les magasins du troisième étage de la Centrale provoque une grave inondation au 1, boulevard Lafayette²⁹. Si dans les magasins, la garde au sol des rayonnages protège les ouvrages, il n'en va pas de même pour la salle Massillon, qui s'avère être en définitive la grande victime du sinistre. Sur les quelques 3000 volumes qu'abrite la salle, 800 ouvrages sont touchés à divers titres, les petits formats rangés en hauteur fournissant le gros contingent des 338 volumes complètement détremés.

Une équipe de secours montée à la hâte en cette période de week-end met rapidement à l'abri les ouvrages encore miraculeusement secs et prend, avec les pompiers, les mesures d'urgence pour l'évacuation de l'eau. Faute d'un plan actualisé de sauvegarde et devant l'intérêt des reliures anciennes toutes en pleine peau, le parti est rapidement pris de ne pas congeler les livres. Commence alors une interminable opération manuelle de séchage qui mobilise cinq

²⁹ Sans que les responsabilités aient jamais pu être clairement établies, il semble que ce dispositif de secours ait été indûment utilisé pour tirer de l'eau par les entreprises employées à percer un nouvel escalier de secours à la bibliothèque. : le vendredi soir, les ouvriers s'en vont et oublient de fermer la vanne de la lance qui se rompt dans la nuit sous l'effet de la pression.

personnes pendant pratiquement quinze jours et moult buvards, papiers absorbants et sèche-cheveux. Les premières moisissures apparaissent une semaine après le sinistre.

b- Expertises

Fin septembre 1995, le Tribunal administratif désigne un expert près des tribunaux pour procéder en urgence à l'inventaire des ouvrages de la salle Massillon endommagés avant leur envoi dans un établissement spécialisé pour qu'il soit procédé à leur désinfection. De son côté, l'administration de la BMIU fait appel à un relieur-restaurateur pour évaluer les frais de restauration des ouvrages les plus atteints : établi pour 338 volumes de divers formats, le devis s'élève à la somme de 2.670.000 F, soit environ 8.000 F par volume.

Cette estimation, concernant seulement un tiers des ouvrages atteints par l'inondation, ne peut cependant servir à l'évaluation du préjudice. Celui-ci implique la connaissance de la valeur marchande des ouvrages. Un expert en librairie ancienne est donc consulté en la personne de Gérard Oberlé, les opérations d'estimation devant aboutir à une répartition des ouvrages en trois catégories (« à restaurer dans les règles de l'art », « à relier », « à remplacer dans le commerce d'occasion ») et les solutions envisagées ne devant pas excéder la valeur des ouvrages. Il s'avère rapidement qu'à l'exception de quelques pièces exceptionnelles, la valeur vénale des livres serait de beaucoup inférieure au coût des restaurations. La démarche envisagée a priori paraît donc d'autant moins appropriée que les ouvrages après restauration devront être affectés d'une moins value de 30 à 50 % suivant leur état.

On procède donc pour finir à une double évaluation des ouvrages : avant et après sinistre, afin de pouvoir, à partir de ces données, chiffrer le préjudice.

c- Une substantielle indemnité d'assurance

Suite à l'évaluation du préjudice, la Ville a finalement touché une somme de 1.336.851 F au titre des dommages causés par le dégât des eaux intervenu Salle Massillon. Déduction faite des frais de restauration de la Salle (120.000 F), la somme de 1.216.851 est donc revenue à la bibliothèque pour mener à bien les opérations suivantes : rachat des ouvrages détruits, restauration des plus belles reliures et des ouvrages les plus précieux, reliure des ouvrages détériorés mais encore parfaitement lisibles. Devant l'ampleur des procédures de restauration, l'incapacité des fournisseurs concernés (libraires d'ancien et d'occasion et surtout relieurs et restaurateurs) à répondre rapidement à une demande d'une telle ampleur et l'impossibilité pour la BMIU de mener à bien sur un seul exercice une opération dont le seul budget représente le double de la dotation annuelle du Département Patrimoine qui en aura la charge, il a été décidé que la dépense serait répartie sur les trois exercices de 1997, 1998 et 1999.

B- Sélection d'ouvrages à restaurer

Depuis le printemps 1997, la salle Massillon, restaurée par un ébéniste, a recouvré son allure complète de bibliothèque Régence avec la remise en rayon des ouvrages qu'elle accueillait avant la catastrophe, excepté les plus abîmés qui restent entreposés dans l'ancienne réserve de la bibliothèque centrale. Deux ans après le sinistre, les ouvrages semblent en définitive avoir dans l'ensemble mieux résisté que prévu, ce qui a logiquement fait pencher les efforts de réflexion du côté des restaurations plutôt que du côté des rachats.

Concernant les ouvrages dépourvus de cote, la remise en rayon n'a pas donné lieu à une reconstitution des séries de volumes dépareillées depuis le sinistre, particulièrement nombreuses parmi les petits formats. Ce caractère « désordonné » du rangement empêche pour l'heure une évaluation satisfaisante du nombre de titres et d'éditions composant l'ensemble des non cotés et rend par conséquent plus difficile toute réflexion à propos de leur mise en valeur³⁰. C'est pourtant sur cet ensemble que mon travail a principalement porté puisque, parmi les volumes cotés, une sélection d'ouvrages à restaurer avait déjà été opérée à mon arrivée.

1- La procédure normale

Le contexte particulier de mon stage a été l'occasion de découvrir les différentes étapes d'un projet de restauration :

- sélection des documents candidats à la restauration
- choix du restaurateur
- élaboration d'un dossier de restauration présentant l'identification du document, la description des éléments permettant d'en déceler l'état originel, la description de l'état de conservation, le projet de restauration et le devis du restaurateur
- examen du dossier par un Comité de restauration du Conseil national scientifique du patrimoine régulièrement réuni à la D.L.L. qui rend avis sur l'opportunité de la restauration et approuve ou désapprouve les opérations proposées par le restaurateur, l'avis positif donnant droit à l'aide de l'Etat pour le financement des travaux.

L'élaboration du dossier de restauration repose sur la collaboration étroite entre le bibliothécaire et le restaurateur dont les regards, l'un plus bibliographique, l'autre plus technique, sont différents et se complètent. Le Département Patrimoine de la BMIU s'efforce ainsi de présenter chaque année une demi-douzaine de dossiers de restauration à la commission d'experts réunie à la D.L.L.³¹. Force est de constater cependant que, rompant avec l'« âge d'or » de la décennie antérieure, les réponses dilatoires du Comité, ses critiques sévères et pointilleuses à l'égard de la présentation technique des dossiers, laissent de plus en plus de projets sans suite et provoquent un certain découragement chez nombre des conservateurs des bibliothèques de province qui, comme Monsieur Frasson-Cochet, montent à Paris plaider la cause de leurs dossiers en même temps que celle des ateliers de restauration de leur région.

³⁰Voir les annexes VIII et IX.

³¹Voir l'annexe X.

2- Le travail effectué dans la salle Massillon

Dans le cas particulier de la salle Massillon, une certaine urgence imposée par l'obligation de dépense, avant le 31 décembre 1997, d'une partie des crédits découlant des indemnités d'assurance, la nature exceptionnelle de ces crédits et l'importance du nombre de documents potentiellement concernés par les projets de restauration ont justifié l'adoption d'une démarche moins lourde et plus rapide que la procédure normale.

La totalité des volumes non cotés, soit environ un millier d'ouvrages, a été passée en revue mais compte tenu des délais impartis, seule une partie d'entre eux a fait l'objet d'un examen poussé avec recherches bibliographiques à l'appui. Au premier rang de ces ouvrages privilégiés, les grands formats dont les détériorations sont en général plus spectaculaires que celles des moyens ou petits formats. La sélection des volumes candidats à la restauration s'est efforcée de conjuguer les critères traditionnels suivants : qualité du document (valeur du texte ou de l'édition), particularités d'exemplaire (ex-libris, ex-dono, reliure armoriée, annotations manuscrites...), nature et ampleur des dégradations.

Le choix final, en accord avec Monsieur Frasson-Cochet, s'est porté sur une douzaine de volumes qui, avant d'être pris pour devis par les restaurateurs, ont été cotés, estampillés et catalogués³². Deux de ces volumes ont été confiés à Eric Muraton restaurateur-reliur de la région³³. Les autres ont rejoints la liste des volumes déjà pressentis pour une restauration parmi les ouvrages cotés de la salle Massillon et ont été envoyés pour devis à l'atelier parisien Ardouin, soit en tout dix-sept volumes³⁴. Par ailleurs, il a été décidé de demander au même atelier un devis concernant les volumes de la série du « Journal des sçavans » très affectés par le sinistre et dont la plupart seraient à relier à neuf afin d'en rendre le texte à nouveau accessible³⁵.

Les devis établis³⁶ se montent à une somme totale supérieure à 150.000 F pour les restaurations et à plus de 90.000 F pour les semi-reliures de la série du « Journal des sçavans » et ont permis d'envisager non seulement l'utilisation des crédits d'indemnisation à dépenser avant la fin 1997 mais encore une partie de ceux répartis sur l'exercice 1998.

C- L'avenir de la salle Massillon : quelques éléments de réflexion

1- Du contenu ...

Alors que la sélection d'ouvrages effectuée dans les années 70 pour garnir les rayons de la salle Massillon, a pris avant tout en considération la qualité et la bonne présentation des reliures sans s'attacher à l'intérêt des textes, on est tenté aujourd'hui de chercher à redonner à l'ensemble une certaine unité intellectuelle.

³²Voir l'annexe XII.

³³Voir l'annexe XIII.

³⁴Voir l'annexe XIV.

³⁵Voir l'annexe XV.

³⁶Voir les annexes XVI et XVII.

a- Reconstituer la bibliothèque Massillon ?

La question méritait d'être posée tant l'amalgame entre salle et bibliothèque Massillon est souvent fait par le visiteur. Cependant, les réflexions déjà menées à ce sujet ont conduit à l'impasse.

On dispose en effet de deux catalogues de la bibliothèque Massillon, l'un datant sans doute de 1737, l'autre faisant partie de l'inventaire de biens dressé après sa mort en 1742. Sur les 1126 titres (soit 2501 volumes) répertoriés par le premier catalogue Massillon, il a été établi que 326 titres (soit 837 volumes) présents dans les fonds de la BMIU pourraient par simple comparaison des titres provenir de la bibliothèque du prélat auvergnat. Mais exception faite d'un in-folio relié en maroquin rouge et portant les armoiries de l'évêque de Clermont et d'un exemplaire de *l'Essai d'analyse sur les jeux de hasard*, dédié au « très -révérend Père Massillon », aucun signe distinctif ne permet de les identifier, comme ayant été sans conteste la propriété de Massillon. Parmi eux, 38 ne lui ont même certainement jamais appartenu puisqu'ils sont d'une provenance connue et irréfutable. L'absence de signes distinctifs de 211 exemplaires sur les 286 restants pourrait certes signifier paradoxalement qu'ils ont appartenu à Massillon, le fonds primitif de la B.M. de Clermont ayant été constitué en 1800 à partir des bibliothèques confisquées des chanoines du Chapitre (qui comprenait dès 1742 celle de Massillon), des carmes déchaussés, des bénédictins, des minimes et du séminaire ; les chanoines et Massillon semblent être en effet les seuls qui n'auraient pas eu l'habitude de « personnaliser » leurs livres comme il arrivait invariablement chez les quatre autres congrégations. Mais au final, l'hypothèse reste invérifiable.

b- Le fonds de l'ancienne école de médecine

Le passage en revue rapide mais exhaustif de l'ensemble des ouvrages non cotés rangés dans la salle Massillon a confirmé l'hypothèse d'une présence majoritaire des ouvrages de médecine, en particulier du XVIII^e siècle, provenant des fonds de la bibliothèque de l'ancienne Ecole de Médecine et de Pharmacie de Clermont créée en 1806 et transformée en faculté de médecine en 1954³⁷. Seuls les grands formats se répartissent entre d'autres disciplines — histoire, droit, religion... — selon des proportions mieux équilibrées.

Les quelques 650 ouvrages de médecine recensés intéressent non seulement l'histoire générale de la médecine mais encore l'histoire locale d'une profession, soit qu'ils aient été écrits par des médecins auvergnats célèbres — comme Marcellin Bompard, médecin de la reine Margot pendant son séjour à Usson, ou son fils Marcellin-Hercule, médecin de l'hôtel-Dieu de Clermont puis conseiller-médecin ordinaire du roi et intendant des eaux du Bourbonnais et de l'Auvergne... —, soit qu'ils portent l'ex-libris ou l'ex-dono de l'un d'entre eux : nombre d'ouvrages faisaient ainsi partie des collections privées des premiers professeurs de l'Ecole de

³⁷Voir l'annexe XVIII.

médecine clermontoise — on rencontre très régulièrement des ex-dono au nom des docteurs Fleury, Lavort, Bertrand ou encore Blatin... — et ont été légués à la bibliothèque de cette école.

L'importance d'un tel fonds mérite a priori que l'on se penche sur sa mise en valeur mais la réflexion semble prématurée tant que l'on n'aura pas remédié aux dépareillements des séries de petits formats : cette opération permettrait en effet une vue corrigée de l'ensemble, évalué par nombre de titres et non plus seulement par nombre de volumes. Qui plus est, il faut préciser que les exemplaires de la salle Massillon sont loin de représenter les seuls volumes provenant des collections de la bibliothèque de l'ancienne école de médecine clermontoise : une autre partie du fonds est conservée, non traitée et non cotée, dans les magasins de l'extension Bardoux ; une troisième a sa place au sein des collections de la B.U. Santé et a fait au contraire l'objet d'un traitement bibliographique déjà ancien : les références bibliographiques des ouvrages concernés ont été d'abord accessibles grâce à deux catalogues (un fichier papier spécialement dédié aux livres anciens ; l'ancien catalogue général sur fiches de la section Santé). Le logiciel TEXTO a permis à partir de ces deux catalogues la création de deux bases de données bibliographiques « maison » — l'une de 600, l'autre de 3200 références —, rendant possible des recherches rapides et des tris par nom d'auteur, nom d'éditeur, lieu d'édition, date d'édition, degré d'intérêt régional ou encore par thème selon une classification systématique ; si les notices de ces deux bases font l'économie d'une description bibliographique détaillée, théoriquement de mise pour le livre ancien, elles n'en constituent pas moins un outil utile et efficace de signalement des documents.

Au total, la question du sort à faire aux ouvrages provenant de l'ancienne Ecole de Médecine dépasse donc largement le cadre restreint de la salle Massillon. Une réflexion sur la mise en valeur cohérente des collections anciennes d'ouvrages de médecine de la BMIU devrait partir des deux constats suivants : éclatement des sites de conservation et disparité des niveaux de traitement et d'accès.

2- ...et de son contenant : que faire de la salle Massillon ?

Depuis la restauration de ses boiseries et la remise en rayon de ses ouvrages, la salle Massillon fait de nouveau office de salle d'apparat accueillant les manifestations de prestige organisées par la bibliothèque. Si en de telles occasions, elle souffre parfois d'une certaine exigüité, elle reste cependant un décor apprécié des visiteurs en général sensibles à l'atmosphère chaleureuse que lui confèrent ses boiseries autant qu'à la présence du livre ancien.

La question du devenir de la salle Massillon prend un relief particulier dans le contexte du projet de BMVR actuellement discuté. Quelle place lui trouver dans le cadre des nouvelles structures à l'étude ? Devrait-elle demeurer un écrin de prestige réservé à certaines manifestations (expositions, conférences, réceptions...) ? Pourrait-on envisager sa reconversion en salle de consultation réservée aux chercheurs du Département Patrimoine ? Faudrait-il au contraire imaginer son utilisation à contre-emploi par exemple comme salle multimedia ou

encore comme cadre des heures du conte au secteur jeunesse ? Autant d'interrogations qui, dans l'hypothèse d'une nouvelle construction, risquent de voir s'affronter les « anciens » et les « modernes ». L'intérêt de déménager la salle pour l'intégrer au nouvel environnement architectural de la bibliothèque ne fait en tout cas aucun doute. Ses potentialités sont à exploiter.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

A propos des fonds patrimoniaux de la BMIU de Clermont-Ferrand

FRASSON-COCHET (D.), « Clermont-Ferrand. Bibliothèque municipale et interuniversitaire », dans *Patrimoine des bibliothèques de France : Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes*, Paris, 1996, p. 82-91.

A propos de la bibliothèque et de la salle Massillon

« La bibliothèque de Massillon », dans *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, n°1, 1881, p. 76-79.

CHEVALIER (M.-M.), « De la bibliothèque Massillon à la bibliothèque de Clermont », dans *Etudes sur Massillon. Actes de la « Journée Massillon », Clermont-Ferrand, BMIU, 25 mai 1974*, Clermont-Ferrand, 1975, p. 7-11.

DOUSSE (M.), « Massillon fondateur de la bibliothèque public de Clermont », dans *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. LXII, 1942, p. 283-286.

EHRARD (J.), « Les lectures profanes de Massillon », dans *Etudes sur Massillon. Actes de la « Journée Massillon », Clermont-Ferrand, BMIU, 25 mai 1974*, Clermont-Ferrand, 1975, p. 23-27.

EHRARD (J.), RENWICK (J.) (éd.), *Catalogue de la bibliothèque de Jean-Baptiste Massillon*, Clermont-Ferrand, 1977.

MASSON (A.), « Les tablettes du cabinet de livres de Massillon à Clermont-Ferrand », dans *Actes du 88ème congrès des sociétés savantes. Section archéologie*, Clermont-Ferrand, 1963, p. 399-406.

RENWICK (J.), « Peut-on reconstituer la bibliothèque de Massillon ? », dans *Etudes sur Massillon. Actes de la « Journée Massillon », Clermont-Ferrand, BMIU, 25 mai 1974*, Clermont-Ferrand, 1975, p.16-20.

A propos du fonds de l'ancienne Ecole de médecine et de Pharmacie de Clermont-Ferrand

DOURIF (M.), « L'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand pendant le XIXe siècle », dans *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. XXIII, 1903, p. 22-53.

LUTON (P.), « L'école de médecine et de pharmacie », dans *L'Université de Clermont fête son centenaire*, Clermont-Ferrand, 1954, p. 53-60.

A propos de la restauration des livres anciens

ADAM (C.), *Restauration des manuscrits et des livres anciens*, Puteaux, 1984.

IPERT (S.), ROME-HYACINTHE (M.), *Restauration des livres*, Fribourg, 1987.

LIENARDY (A.), VAN DAMME (P.), *Inter folia. Manuel de conservation et de restauration du papier*, Bruxelles, 1989.

Ministère de la Culture, D.L.L. ; Ministère de l'Éducation nationale, DBMIST, *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, 1983.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques, *La restauration des livres manuscrits et imprimés. Principes et méthodologie*, Paris, D.L.L., B.N., 1992.

ODDOS (J.-P.) (dir.), *La conservation. Principes et réalités*, Paris, 1995.

Pro libris. La restauration des livres manuscrits et imprimés. Principes et méthodologie, Paris, D.L.L., B.N., 1992, Paris.

TABLE DES ANNEXES

- I- Calendrier du stage
- II- Organigramme du département Patrimoine
- III- Evaluation des collections du département Patrimoine en mètres linéaires
- IV- Budget du département Patrimoine
- V- Compte rendu des démonstrations de fournisseurs et proposition de choix en vue de l'acquisition d'un système G.E.D.
- VI- Statistiques des documents consultés en salle Auvergne en 1996-1997
- VII- Statistiques des documents consultés en salle Patrimoine en 1996-1997
- VIII- Disposition spatiale de la salle Massillon
- IX- Localisation des volumes non cotés de la salle Massillon
- X- Liste des dossiers de restauration présentés par la BMIU à la commission technique de la D.L.L. réunie le 6 novembre 1997
- XI- Exemple d'un dossier de restauration
- XII- Exemples d'ouvrages de la salle Massillon sélectionnés et catalogués sur Absys.
- XIII- Liste des ouvrages de la salle Massillon confiés en vue d'un devis de restauration à Eric Muraton
- XIV- Liste des ouvrages de la salle Massillon sélectionnés en vue d'une restauration et envoyés à l'atelier parisien Ardouin
- XV- Liste des volumes de la série du « Journal des sçavans » envoyés pour devis à l'atelier parisien Ardouin
- XVI- Devis proposé par Eric Muraton
- XVII- Devis proposés par l'atelier Ardouin
- XVIII- Répartition chronologique et thématique des volumes non cotés de la salle Massillon